



---

## **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire**

**Devant se tenir à Montréal (Québec) Canada  
le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012  
à 11 h**

**à**

**l'Hôtel Omni Mont-Royal  
Salon Les Saisons  
1050, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
Canada**

**Date de référence : le mardi 13 décembre 2011**

**Date et heure limite de la procuration :  
11 h, heure de Montréal, le mardi 31 janvier 2012**

---

## **Message aux actionnaires et CIRCULAIRE DE LA DIRECTION datés du 13 décembre 2011**

---

Les présents documents à l'intention des porteurs de titres sont envoyés aux propriétaires inscrits et non inscrits de titres. Si vous êtes un propriétaire non inscrit et que l'émetteur ou son mandataire vous a envoyé directement ces documents, vos nom et adresse et renseignements concernant la détention de vos titres ont été obtenus conformément aux exigences réglementaires sur les valeurs mobilières applicables auprès de l'intermédiaire détenant les titres pour votre compte.

En choisissant de vous envoyer ces documents directement, l'émetteur (et non pas l'intermédiaire détenant les titres pour votre compte) assume la responsabilité i) de vous remettre ces documents et ii) de suivre vos directives relativement à l'exercice des droits de vote. Veuillez envoyer vos directives relativement à l'exercice des droits de vote tel qu'il est indiqué dans la demande de directives.







## TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES .....	iii
Date de référence pour déterminer les actionnaires admissibles à voter et à assister à l'assemblée .....	iv
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES .....	v
Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires et votes par procuration.....	vi
CIRCULAIRE DE LA DIRECTION.....	1
PROCURATIONS.....	1
Sollicitation de procurations.....	1
Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations .....	1
Date de référence .....	2
Exercice du droit de vote par les actionnaires inscrits .....	2
Vote par téléphone .....	2
Vote sur internet .....	2
Exercice du droit de vote par les actionnaires non inscrits .....	2
ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS .....	2
Actions subalternes classe A comportant droit de vote et actions classe B .....	3
Actions privilégiées de premier rang .....	5
Actions privilégiées de second rang .....	5
Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B .....	5
POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE .....	6
CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS.....	8
RAPPORTS DES COMITÉS .....	16
RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES .....	16
Analyse de la rémunération des dirigeants .....	16
Politique de rémunération des dirigeants .....	16
Composantes de la rémunération des dirigeants.....	18
Salaire de base.....	19
Régime de participation aux bénéfiques : prime annuelle au comptant.....	19
Facteur de rendement .....	19
Régimes incitatifs à long terme.....	21
Régime d'options sur actions .....	21
Options sur actions octroyées pour l'exercice 2011.....	21
Juste valeur à la date de l'octroi .....	22
Régime d'unités d'actions liées au rendement.....	22
Unités d'actions liées au rendement attribuées pour l'exercice 2011.....	23
Rémunération nette attribuable au régime incitatif à long terme.....	23
Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice .....	24
Rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2011.....	25
Graphique de rendement.....	26
Rémunération des membres de la haute direction visés .....	26
Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI.....	29
Régime d'options sur actions .....	29
Renseignements sur le régime de rémunération à base de titres de participation au 30 septembre 2011 .....	31
Régime d'unités d'actions liées au rendement.....	32
Rémunération des administrateurs.....	33
Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction visés .....	36
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE .....	37
Modification proposée aux statuts et au règlement intérieur de CGI .....	37
Modification aux statuts de CGI.....	37

Modification au règlement intérieur de CGI .....	37
Pratiques en matière de gouvernance.....	37
Actionnaires de CGI.....	38
Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI .....	38
Rôle et responsabilités du président exécutif du conseil et du chef de la direction .....	39
Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents .....	40
Critères à l'égard du mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de CGI.....	40
Processus de nomination du conseil d'administration.....	45
Participation du conseil d'administration à la planification stratégique.....	46
Lignes directrices sur la divulgation d'information .....	46
Rémunération des administrateurs.....	47
Code d'éthique et de conduite professionnelle.....	47
Relations avec les actionnaires et décisions exigeant leur consentement .....	48
RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES .....	49
Indépendance des auditeurs externes .....	49
AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE .....	52
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	52
APPROBATION PAR LES ADMINISTRATEURS.....	52
ANNEXE A.....	53
Modification aux statuts de la Compagnie.....	53
ANNEXE B.....	54
Modification au règlement intérieur de la Compagnie .....	54
ANNEXE C .....	55
Options sur actions et attributions à base d'actions détenues par les membres de la haute direction visés .....	55
ANNEXE D .....	58
Options détenues par les administrateurs externes .....	58

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Montréal (Québec), le 13 décembre 2011

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de GROUPE CGI INC. (« CGI » ou la « Compagnie ») aura lieu à l'Hôtel Omni Mont-Royal, Salon Les Saisons, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 11 h (heure de Montréal) aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport des administrateurs, de même que le bilan consolidé et les états des résultats, du résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie, et le rapport des auditeurs pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer les auditeurs et autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer leur rémunération;
- 4) étudier, et si cela est jugé approprié, adopter une résolution spéciale, dont le texte est présenté à l'annexe A de la présente circulaire de la direction, autorisant la modification aux statuts de la Compagnie;
- 5) étudier, et si cela est jugé approprié, adopter une résolution ordinaire, dont le texte est présenté à l'annexe B de la présente circulaire de la direction, approuvant et ratifiant la modification au règlement intérieur de la Compagnie;
- 6) régler toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

L'assemblée sera diffusée en direct sur le site web de la Compagnie à l'adresse [www.cgi.com](http://www.cgi.com). La diffusion y sera archivée par la suite.

La circulaire de la direction et un formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Les procurations soumises par la poste, par téléphone ou sur internet doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. avant 11 h, heure de Montréal, le mardi 31 janvier 2012. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date limite de retour des procurations par téléphone ou sur internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier qui doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Par ordre du conseil d'administration,



André Imbeau  
Fondateur, vice-président exécutif du conseil  
et secrétaire corporatif

**Comme il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soient représentées et que les droits afférents à ces actions soient exercés à l'assemblée, vous êtes priés, si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, i) de remplir le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe préaffranchie à cette fin, ii) de voter par téléphone ou iii) de voter sur internet. Les directives sur le mode de votation par téléphone ou sur internet sont contenues dans la circulaire de la direction ci-jointe.**

**Date de référence pour déterminer les actionnaires admissibles à voter et à assister à l'assemblée**

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le mardi 13 décembre 2011, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à assister à l'assemblée et à y voter. Le registre des actionnaires est conservé par l'agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc.

## MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

En juin 2011, CGI a fêté son 35<sup>e</sup> anniversaire. Au cours des années depuis la fondation de CGI, nous avons élaboré et mis en application les meilleures pratiques en matière de gestion et en évaluation du rendement quant à la façon dont nous créons une valeur à long terme, entraînant ainsi un rendement constant, même en temps de conjoncture économique précaire.

Récemment, les marchés mondiaux ont connu une volatilité et des incertitudes qui se sont traduits par de sérieux défis pour les entreprises et par des défis peut-être même plus lourds pour les investisseurs.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir bâti CGI sur des fondations solides qui mettent l'accent sur l'importance d'une bonne gouvernance et l'atteinte d'un équilibre fondamental entre les intérêts de nos trois principales parties prenantes, soit nos clients, nos professionnels (que nous appelons nos membres) et nos actionnaires.

Une part de cette fondation repose sur notre modèle de prestation de services unique qui nous permet de rendre des services de grande qualité à nos clients, et ce, de manière efficace. La proposition de valeur que nous offrons à nos clients est convaincante.

Pour nos professionnels, cette solide fondation prend la forme d'une participation significative. 90 % de nos membres sont actionnaires. En tant que propriétaires, nous tous chez CGI visons l'excellence opérationnelle exceptionnelle qui constitue l'emblème de nos services rendus à nos clients.

À leur tour, nos actionnaires tirent avantage d'être propriétaires d'une société orientée vers le client dont les intérêts s'alignent sur ceux de ses membres.

Nous mesurons régulièrement les niveaux de satisfaction de nos trois parties prenantes respectives afin que nous puissions respecter ou surpasser continuellement leurs attentes et nous efforcer de maintenir un certain équilibre entre leurs intérêts. C'est dans l'optique de s'assurer que cet équilibre est durable à long terme que CGI a élaboré des structures de gestion visant chacune de nos parties prenantes.

Nos assises de gestion, lesquelles comprennent les structures de gestion des clients, des actionnaires et des membres, assurent à la fois la qualité et la constance de la réalisation de toutes nos activités. Nos procédés et nos paramètres de rendement bien définis sont les outils que nous utilisons dans nos structures pour atteindre nos objectifs. Toutes nos activités sont certifiées ISO 9001 en fonction des processus que contiennent nos assises de gestion.

Nous nous fions à un ensemble d'indicateurs de rendement formés de mesures liées à chacune de nos parties prenantes. Ces paramètres de rendement sont appliqués à l'ensemble de la Compagnie. Les résultats mondiaux, locaux et comparatifs sont communiqués et sont examinés à tous les niveaux de la direction. Ils font également l'objet de discussions régulières avec les membres des unités d'exploitation. Les membres de notre conseil d'administration sont en mesure d'analyser ces indicateurs et de fournir des avis d'experts sur la façon d'améliorer notre rendement de façon continue puisqu'ils sont choisis avec soin en fonction de leurs compétences d'exploitation et financières, ainsi que de leurs connaissances et de leur expérience en gestion d'importantes sociétés.

La même attention soutenue sur le rendement sert de fondement afin de déterminer la rémunération de notre équipe de direction à tous les niveaux. Notre approche fondée sur le rendement permet de lier la rémunération de notre équipe de direction à l'atteinte des objectifs d'entreprise. Les attributions en vertu du régime de participation aux bénéficiaires, lequel constitue notre régime incitatif à court terme, et les conditions d'acquisition aux termes de notre régime d'options sur actions et de notre régime d'unités d'actions liées au rendement, qui constituent nos régimes incitatifs à long terme, sont conditionnels à la réalisation d'objectifs de croissance et de rentabilité à l'échelle de la Compagnie dans son entier et à l'échelle des unités d'exploitation. Les options sur actions et les unités d'actions liées au rendement qui ne sont pas acquises en fonction du niveau d'atteinte des objectifs sont perdues par défaut.

Les fondations de CGI sont d'une solidité durable, car nous avons mis en place une plateforme robuste et stable pour assurer la continuité de notre croissance accélérée. La portée de nos activités, la durabilité

de nos structures de gouvernance et nos processus opérationnels bien définis ont été conçus pour dégager une solidité financière exceptionnelle et une croissance à long terme durable.

Nous vous encourageons à lire notre rapport annuel et notre circulaire de la direction de 2011 pour vous familiariser davantage avec CGI. Nous sommes confiants que mieux vous nous connaîtrez, plus vous prendrez la mesure de la fermeté de notre engagement envers nos trois parties prenantes.

### **Assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires et votes par procuration**

Au nom du conseil d'administration, de la direction et des membres de CGI, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui sera tenue à l'Hôtel Omni Mont-Royal, Salon Les Saisons, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 à 11 h (heure de Montréal).

Les points à l'ordre du jour sont décrits dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire et la circulaire de la direction ci-joints.

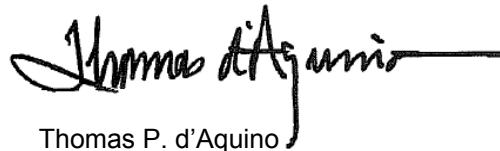
À l'assemblée, vous aurez l'occasion d'entendre les membres de la haute direction de CGI exposer les faits saillants de nos résultats en 2011. Ces faits saillants comprennent la réalisation de plus de 571 M\$ de flux de trésorerie au cours de l'exercice et d'un rendement du capital investi de 14,1 %. Vous serez également informés de nos plans pour l'avenir et aurez la possibilité de poser vos questions.

Nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions que vous confère votre procuration en utilisant la poste, le téléphone ou internet, selon les directives contenues dans la circulaire ci-jointe, ou en présentant en personne votre procuration signée avant le début de l'assemblée.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.



Serge Godin  
Fondateur et président  
exécutif du conseil



Thomas P. d'Aquino  
Administrateur en chef

## CIRCULAIRE DE LA DIRECTION

La présente circulaire de la direction est fournie en rapport avec la sollicitation de procurations par la direction de GROUPE CGI INC. (la « Compagnie » ou « CGI ») devant servir à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de la Compagnie qui sera tenue le mercredi 1<sup>er</sup> février 2012, et à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement. Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente circulaire de la direction qui ont trait à l'information financière sont fournis en date du 30 septembre 2011, tous les autres renseignements sont fournis en date du 13 décembre 2011, et tous les montants figurant aux présentes sont exprimés en dollars canadiens.

## PROCURATIONS

### Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations se fera principalement par la poste pour les actionnaires inscrits et véritables et par courriel et livraison électronique pour les participants au régime d'achat d'actions de la Compagnie. Des membres de la Compagnie pourront également faire certaines de ces démarches en personne, par courriel ou par téléphone, ce qui n'entraînera que des frais minimes. La Compagnie n'envisage pas de verser une rémunération pour la sollicitation de procurations; cependant, elle remboursera aux courtiers et autres personnes qui détiennent des actions pour le compte de tiers les frais raisonnables engagés afin de faire parvenir aux propriétaires véritables la documentation relative aux procurations pour obtenir leurs directives quant à l'exercice des droits de vote. La Compagnie n'a pas retenu les services d'un tiers pour la sollicitation de procurations. Toutefois, si elle décidait de le faire, les honoraires versés à la personne qui fait la sollicitation ne devraient pas être supérieurs à 50 000 \$. Tous les frais de sollicitation de procurations seront à la charge de la Compagnie.

Les fondés de pouvoir nommés par la direction de la Compagnie dans le formulaire de procuration sont tous des administrateurs de la Compagnie.

Pour que les droits de vote qui y sont représentés puissent être exercés à l'assemblée, une procuration doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les fondés de pouvoir dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote que confèrent toutes les actions à l'égard desquelles ils ont été nommés fondés de pouvoir conformément aux directives données dans le formulaire de procuration. **En l'absence d'un choix précis à l'égard d'une question devant faire l'objet d'un vote à l'assemblée ou si plus d'un choix est indiqué, les droits de vote afférents aux actions représentées par le formulaire de procuration ci-joint seront exercés POUR cette question.**

Chaque procuration donnée à quelque fondé de pouvoir nommé dans le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de modifications aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

### Nomination des fondés de pouvoir et révocation des procurations

**Tout actionnaire a le droit de nommer une autre personne que les personnes dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint pour agir en son nom à l'assemblée. Pour exercer ce droit, l'actionnaire doit inscrire le nom du fondé de pouvoir dans l'espace réservé à cette fin dans le formulaire de procuration ci-joint ou préparer une autre procuration en bonne et due forme nommant le fondé de pouvoir. Le formulaire de procuration en format papier ou le vote sur internet sont les seules options de vote pour les actionnaires voulant nommer une autre personne que les fondés de pouvoir nommés dans le formulaire de procuration.**

La personne qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment tant qu'elle n'a pas été exercée. Une procuration peut être révoquée moyennant la remise d'un avis écrit au secrétaire corporatif de la Compagnie. Les pouvoirs du fondé de pouvoir peuvent également être révoqués si l'actionnaire assiste en personne à l'assemblée et en fait la demande.

### **Date de référence**

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le mardi 13 décembre 2011, ou leur fondé de pouvoir, auront le droit d'assister à l'assemblée et d'y voter. Le registre des porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote est tenu par l'agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc.

### **Exercice du droit de vote par les actionnaires inscrits**

Les actionnaires inscrits peuvent voter par téléphone ou sur internet plutôt que de retourner le formulaire de procuration par la poste ou par messenger. Les procurations soumises par la poste, par téléphone ou sur internet doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. avant 11 h, heure de Montréal, le mardi 31 janvier 2012. Les actionnaires qui ne peuvent respecter la date limite de retour des procurations par téléphone ou sur internet peuvent soumettre un formulaire de procuration en format papier qui doit parvenir au secrétaire corporatif de la Compagnie avant l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

#### *Vote par téléphone*

L'actionnaire qui souhaite voter par téléphone doit disposer d'un téléphone à clavier pour transmettre ses directives de vote en composant un numéro sans frais. L'actionnaire doit suivre les instructions du système de réponse vocale et se reporter au formulaire de procuration qu'il a reçu par la poste et au recto duquel figurent le numéro sans frais, le numéro de compte du porteur ainsi que le numéro de contrôle.

#### *Vote sur internet*

L'actionnaire qui choisit de voter sur internet doit accéder au site web suivant : [www.voteendirect.com](http://www.voteendirect.com). L'actionnaire doit ensuite suivre les instructions à l'écran et se reporter au formulaire de procuration qu'il a reçu par la poste et au recto duquel figurent le numéro de compte du porteur ainsi que le numéro de contrôle.

### **Exercice du droit de vote par les actionnaires non inscrits**

Les actionnaires non inscrits ou « actionnaires véritables » sont des porteurs dont les actions sont détenues pour leur compte par l'intermédiaire d'un « prête-nom », notamment une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou toute autre institution financière. La plupart des actionnaires de CGI détiennent leurs actions de cette façon. Les actionnaires non inscrits ou actionnaires véritables doivent demander à leur prête-nom des instructions sur la façon de remplir leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote s'ils désirent exercer eux-mêmes les droits de vote afférents à leurs actions. Les actionnaires non inscrits ou les propriétaires véritables des actions qui ont reçu par la poste, de leur prête-nom, la présente circulaire de la direction doivent respecter les directives quant à l'exercice des droits de vote qui leur sont fournies par leur prête-nom.

Étant donné que l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de CGI, Services aux investisseurs Computershare Inc., peut ne pas avoir un registre complet des noms des actionnaires non inscrits de la Compagnie, l'agent des transferts peut ne pas avoir connaissance du droit de vote d'un actionnaire non inscrit, à moins que le prête-nom n'ait nommé l'actionnaire non inscrit en qualité de fondé de pouvoir. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter en personne à l'assemblée doivent inscrire leur propre nom dans l'espace réservé à cette fin sur le formulaire de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote, et suivre les instructions fournies par leur prête-nom relativement à la signature et au retour. Ce faisant, les actionnaires non inscrits enjoignent à leur prête-nom de les nommer à titre de fondé de pouvoir.

### **ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS**

Le capital-actions autorisé de la Compagnie consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang (les « actions privilégiées de second rang »), pouvant être émises en séries, en un nombre illimité d'actions subalternes classe A comportant droit de vote (les « actions subalternes classe A comportant droit de vote ») et en un nombre illimité d'actions classe B (à droit de vote multiple) (les « actions classe B »), aucune catégorie d'actions ne comportant de valeur nominale, dont, au 13 décembre 2011, 226 517 285 actions subalternes classe A comportant droit de vote et 33 608 159 actions classe B étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit décrit sommairement les principales caractéristiques du capital-actions autorisé de la Compagnie et est donné sous réserve des dispositions détaillées des statuts constitutifs de celle-ci.

### **Actions subalternes classe A comportant droit de vote et actions classe B**

#### *Droits de vote*

Les porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ont droit à une voix par action et les porteurs d'actions classe B ont droit à dix voix par action. Au 13 décembre 2011, 40,3 % et 59,7 % de l'ensemble des droits de vote sont rattachés respectivement aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B en circulation.

#### *Division ou regroupement*

Les actions subalternes classe A comportant droit de vote ou les actions classe B ne peuvent être divisées ou regroupées à moins que simultanément les actions classe B ou les actions subalternes classe A comportant droit de vote, selon le cas, soient divisées ou regroupées de la même manière et, dans ce cas, les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B se rattachent également aux actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux actions classe B divisées ou regroupées.

#### *Droits à la liquidation*

À la liquidation ou à la dissolution de la Compagnie ou dans le cas de toute autre répartition de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, la totalité des actifs de la Compagnie disponibles aux fins de paiement ou de distribution aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et aux porteurs d'actions classe B seront versés ou distribués de façon égale, à raison d'une action par action.

#### *Droits de conversion des actions subalternes classe A comportant droit de vote dans des circonstances précises*

Sous réserve de ce qui est établi ci-après, si une offre publique d'achat, une offre publique d'échange ou une offre publique de rachat, autre qu'une offre publique ayant fait l'objet d'une dispense (au sens établi dans les statuts constitutifs de la Compagnie), à l'égard des actions classe B est faite aux porteurs d'actions classe B sans qu'une offre simultanée selon les mêmes conditions soit faite aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote, chaque action subalterne classe A comportant droit de vote devient convertible en une action classe B, au gré du porteur, afin de permettre aux porteurs d'accepter l'offre à partir de la date à laquelle elle est faite. Cependant, ce droit de conversion est réputé ne pas prendre effet si l'offre n'est pas réalisée par son initiateur ou si les hauts dirigeants et employés à plein temps de la Compagnie ou de ses filiales et toute personne morale sous le contrôle d'un ou de plusieurs de ces hauts dirigeants, à titre de propriétaires, collectivement, de plus de 50 % des actions classe B en circulation, refusent l'offre.

Les statuts constitutifs de la Compagnie contiennent une description complète des types d'offres donnant lieu aux droits de conversion, prévoient certaines procédures à suivre afin d'exécuter la conversion et stipulent que, dans le cas d'une telle offre, la Compagnie ou l'agent des transferts communiquera par écrit aux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote les renseignements détaillés concernant l'offre et les modalités d'exercice du droit de conversion.

#### *Conversion des actions classe B*

Chaque action classe B peut, de temps à autre, au gré du porteur, être convertie en une action subalterne classe A comportant droit de vote.

#### *Émission d'actions classe B*

Les statuts constitutifs de la Compagnie prévoient des droits de préemption en faveur des porteurs d'actions classe B. Par conséquent, la Compagnie ne peut émettre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ou des titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote sans offrir, de la manière déterminée par le conseil d'administration, à chaque porteur d'actions classe B, au pro rata du nombre d'actions classe B qu'il détient, le droit de souscrire parallèlement à l'émission d'actions subalternes classe A comportant

droit de vote ou de titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote, selon le cas, un nombre global d'actions classe B ou de titres convertibles en actions classe B, selon le cas, suffisant pour conserver intégralement sa proportion de droits de vote se rattachant aux actions classe B. La contrepartie à verser pour l'émission de chaque action classe B ou titre convertible en actions classe B, selon le cas, doit correspondre au prix d'émission de chaque action subalterne classe A comportant droit de vote ou titre convertible en actions subalternes classe A comportant droit de vote alors émis.

Les droits de préemption ne s'appliquent pas dans le cas de l'émission d'actions subalternes classe A comportant droit de vote ou de titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote :

- en guise de versement de dividendes-actions;
- aux termes des régimes d'options sur actions ou des régimes d'achat d'actions de la Compagnie;
- à la suite de la conversion d'actions classe B en actions subalternes classe A comportant droit de vote, aux termes des statuts constitutifs de la Compagnie; ou
- à la suite de l'exercice des droits de conversion, d'échange ou d'acquisition se rattachant aux titres convertibles en actions subalternes classe A comportant droit de vote.

Tout porteur d'actions classe B peut céder ses droits de préemption à d'autres porteurs d'actions classe B.

#### *Dividendes*

Les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B donnent droit également, à raison d'une action par action, à tout dividende qui peut être déclaré, versé ou réservé aux fins de versement. Au cours de l'exercice 2011, en raison, entre autres, des besoins de réinvestissement dans l'exploitation de la Compagnie, de la portée des projets d'investissement et du rachat des actions subalternes classe A comportant droit de vote en circulation aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le conseil d'administration a décidé que la Compagnie ne verserait pas de dividendes, conformément à sa pratique de longue date. Le conseil d'administration réévalue sa politique de versement de dividendes chaque année.

#### *Modifications*

Les droits, privilèges, conditions et restrictions se rattachant aux actions subalternes classe A comportant droit de vote ou aux actions classe B peuvent respectivement être modifiés si la modification est autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B dûment convoquée à cette fin. Cependant, si les porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote en tant que classe ou les porteurs d'actions classe B en tant que classe devaient être touchés d'une manière différente de celle des autres classes d'actions, cette modification doit, en outre, être autorisée par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions de la classe d'actions ainsi touchée d'une manière différente.

#### *Rang*

Sauf tel qu'il est prévu autrement ci-dessus, chaque action subalterne classe A comportant droit de vote et chaque action classe B sont assorties des mêmes droits et prennent rang égal à tous égards, et ces actions sont traitées par la Compagnie comme si elles étaient des actions d'une même classe.

#### *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités et rachat d'actions*

Le 26 janvier 2011, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») et l'achat d'au plus 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie détenues par le public au 24 janvier 2011. L'offre publique de rachat permet à la Compagnie d'acheter jusqu'à 23 006 547 actions subalternes classe A comportant droit de vote sur le marché libre, par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de certains marchés alternatifs, afin de les annuler. Au 24 janvier 2011, le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote en circulation de la Compagnie totalisait 230 065 476, dont environ 97,95 % étaient détenues par le public. La Compagnie a été autorisée à acheter des actions subalternes classe A comportant droit de vote dans le cadre de l'offre publique de rachat du 9 février 2011 jusqu'à la date à laquelle la Compagnie aura acheté le nombre d'actions visé ou décidé de mettre fin à l'offre de rachat, mais au plus tard jusqu'au 8 février 2012. Au 13 décembre 2011, la Compagnie a

acheté 12 854 500 actions subalternes classe A comportant droit de vote dans le cadre de l'offre publique de rachat au cours moyen de 19,49 \$, y compris la commission, soit une contrepartie globale de 250,5 M\$. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de présenter une offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société auprès du service Relations avec les investisseurs de CGI. Se reporter à la rubrique *Renseignements supplémentaires* à la fin du présent document.

### Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration de la Compagnie a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série prennent rang égal avec les actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang, les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir un avis de convocation et d'assister à toute assemblée des actionnaires et ont droit à une voix par action. Au 13 décembre 2011, aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation.

### Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration a le droit de déterminer, au moyen d'une résolution, la désignation de chaque série, ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les actions privilégiées de second rang de chaque série prennent rang égal avec toutes les autres actions privilégiées de second rang de toutes les autres séries et ont priorité de rang sur les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B à l'égard du versement de dividendes et du remboursement de capital. Les actions privilégiées de second rang ne comportent aucun droit de vote. Au 13 décembre 2011, aucune action privilégiée de second rang n'était en circulation.

### Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B

Au 13 décembre 2011, à la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, les personnes suivantes sont les seules personnes qui étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions subalternes classe A comportant droit de vote ou des actions classe B en circulation de CGI, ou qui exerçaient un contrôle ou une emprise sur 10 % ou plus de ces actions :

Nom	Actions classe A		Actions classe B		Actions classe A et actions classe B					
	Nombre	%	Nombre	%	% total de participation dans les capitaux propres	Total des droits de vote	% total des droits de vote			
Serge Godin	868 562 <sup>a)</sup>	0,38 %			0,33 %	868 562	0,15 %			
				23 007 351 <sup>b)</sup>	68,46 %			8,84 %	230 073 510	40,89 %
				5 209 156 <sup>c)</sup>	15,50 %			2,00 %	52 091 560	9,26 %
				360 582 <sup>d)</sup>	1,07 %			0,14 %	3 605 820	0,64 %
<b>Total</b>	<b>868 562</b>	<b>0,38 %</b>	<b>28 577 089</b>	<b>85,03 %</b>	<b>11,31 %</b>	<b>286 639 452</b>	<b>50,94 %</b>			

a) Ces actions sont la propriété directe ou indirecte de M. Godin.

b) Ces actions sont la propriété de Distinction Capital Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

c) Ces actions sont la propriété de 3727912 Canada Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

d) Ces actions sont la propriété de 9164-7586 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Godin.

Nom	Actions classe A		Actions classe B		Actions classe A et actions classe B		
	Nombre	%	Nombre	%	% total de participation dans les capitaux propres	Total des droits de vote	% total des droits de vote
André Imbeau	265 210 <sup>e)</sup>	0,12 %			0,10 %	265 210	0,05 %
			3 477 071 <sup>f)</sup>	10,35 %	1,34 %	34 770 710	6,18 %
			798 588 <sup>g)</sup>	2,38 %	0,31 %	7 985 880	1,42 %
<b>Total</b>	<b>265 210</b>	<b>0,12 %</b>	<b>4 275 659</b>	<b>12,73 %</b>	<b>1,75 %</b>	<b>43 021 800</b>	<b>7,65 %</b>

e) Ces actions sont la propriété directe ou indirecte de M. Imbeau.

f) Ces actions sont la propriété de 9088-0832 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Imbeau.

g) Ces actions sont la propriété de 9102-7003 Québec Inc., une compagnie contrôlée par M. Imbeau.

Au 13 décembre 2011, les administrateurs et les dirigeants de la Compagnie, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 4 634 185 actions subalternes classe A comportant droit de vote et de 33 608 159 actions classe B, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions, soit respectivement 2,05 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote émises et en circulation et 100 % des actions classe B émises et en circulation.

## POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires sont les suivants :

### 1. *Présentation des états financiers annuels consolidés*

Les états financiers annuels consolidés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 et le rapport des auditeurs s'y rapportant seront présentés à l'assemblée. Les états financiers annuels consolidés sont reproduits dans le rapport annuel de l'exercice 2011 de CGI qui a été envoyé par la poste avec l'avis de convocation à l'assemblée et la présente circulaire de la direction aux actionnaires qui ont demandé de recevoir le rapport annuel. On peut se procurer des exemplaires du rapport annuel 2011 sur demande auprès de CGI ainsi qu'au moment de l'assemblée.

### 2. *Élection des administrateurs*

Quatorze administrateurs doivent être élus pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé. Chacune des personnes présentées dans la présente circulaire de la direction est candidate à un poste d'administrateur de la Compagnie et chaque candidat a convenu d'agir en cette qualité s'il était élu.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR l'élection à titre d'administrateurs des quatorze personnes nommées dans la présente circulaire de la direction.**

### 3. *Nomination des auditeurs*

Le conseil d'administration recommande la nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de la Compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont été nommés auditeurs de la Compagnie pour la première fois à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 27 janvier 2010.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée**

**POUR la nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs et pour voter afin d'autoriser le comité de vérification et de gestion des risques à fixer leur rémunération.**

4. *Modification aux statuts de la Compagnie*

En raison de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), le conseil d'administration recommande que les actionnaires autorisent une modification aux statuts de la Compagnie afin de lui permettre de tenir des assemblées des actionnaires à l'extérieur de la province de Québec et de permettre au conseil d'administration de nommer un nombre supplémentaire d'administrateurs ne devant pas dépasser un tiers du nombre d'administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédente des actionnaires.

Se reporter à la rubrique *Modification aux statuts de CGI* plus loin dans le présent document qui fait partie du rapport du comité de régie d'entreprise.

Le texte de la résolution spéciale proposée à des fins d'adoption à l'assemblée est présenté à l'annexe A. Pour être adoptée, la résolution spéciale nécessite au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées à l'assemblée, en personne ou par procuration, par les porteurs des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B, lesquels doivent voter en tant que catégorie unique.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par la procuration à l'assemblée POUR l'adoption de la résolution spéciale autorisant la modification aux statuts de la Compagnie.**

5. *Modification au règlement intérieur de la Compagnie*

Le conseil d'administration recommande que les actionnaires approuvent et ratifient la modification au règlement intérieur de la Compagnie afin de permettre à cette dernière de fixer la date de référence pour les assemblées des actionnaires pouvant aller jusqu'à 60 jours avant l'assemblée plutôt que la limite actuelle de 50 jours francs dans le règlement intérieur actuels de la Compagnie. Le conseil d'administration a adopté la modification le 5 décembre 2011; toutefois, elle n'entrera en vigueur que lorsqu'elle aura reçu l'approbation des actionnaires.

Se reporter à la rubrique *Modification au règlement intérieur de CGI* plus loin dans le présent document qui fait partie du rapport du comité de régie d'entreprise.

Le texte de la résolution ordinaire proposée à des fins d'adoption à l'assemblée est présenté à l'annexe B. Pour être adoptée, la résolution ordinaire nécessite la majorité des voix exprimées à l'assemblée, en personne ou par procuration, par les porteurs des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B, lesquels doivent voter en tant que catégorie unique.

**Sauf directive contraire des actionnaires, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ci-joint entendent exercer les droits de vote représentés par procuration à l'assemblée POUR l'adoption de la résolution ordinaire proposé approuvant et ratifiant la modification au règlement intérieur de la Compagnie.**

## CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Les personnes dont les noms figurent sur le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter pour l'élection, à titre d'administrateurs, des candidats dont les noms figurent dans le tableau ci-après. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

Les renseignements suivants indiquent le nom de chaque candidat proposé par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de régie d'entreprise à l'élection à un poste d'administrateur; si le conseil d'administration a établi que l'administrateur est indépendant de la Compagnie ou relié à la Compagnie; si le candidat respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions de la Compagnie; son âge, ses fonctions principales; la municipalité, la province ou l'État et le pays de résidence; l'année où il est devenu administrateur pour la première fois; sa qualité de membre de comités permanents; le nombre d'actions de la Compagnie dont il est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise, le nombre d'unités d'actions différées (« UAD ») de la Compagnie (voir la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* plus loin dans le présent document), le nombre d'options sur actions de la Compagnie détenues et le nombre d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») de la Compagnie (voir la rubrique *Régime d'unités d'actions liées au rendement* plus loin dans le présent document); et les autres sociétés au conseil d'administration desquelles il siège.

En remplissant le formulaire de procuration ci-joint, les actionnaires peuvent voter pour tous les administrateurs ou choisir de s'abstenir de voter à l'égard de certains ou de la totalité des administrateurs qui sont candidats aux postes d'administrateurs.

Chaque candidat mentionné ci-après a lui-même fourni l'information relative aux actions, aux UAD, aux options et aux UAR dont il est propriétaire véritable, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise détenues en date du 13 décembre 2011.



Claude Boivin

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

77 ans

Saint-Lambert (Québec) Canada

Administrateur depuis 1993

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 104 596 (\*)

Unités d'actions différées : 9 150 (+)

Options sur actions : 19 963 (±)

M. Boivin a occupé plusieurs postes de direction au sein d'Hydro-Québec, dont il était le président et chef de l'exploitation au moment de sa retraite en 1992. M. Boivin est également administrateur de Héroux-Devtek Inc. et de GLV Inc.



**Bernard Bourigeaud**

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

67 ans

Waterloo (Belgique)

Administrateur depuis 2008

Membre du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Options sur actions : 9 834 (±)

M. Bourigeaud, comptable agréé, est président du conseil de BJB Consulting, une entreprise de services-conseils de chef d'entreprise à chef d'entreprise. Jusqu'en septembre 2007, M. Bourigeaud était président du conseil d'Atos Origin, société de pointe mondiale en services de TI qu'il a fondée par l'entremise d'une série de fusions fructueuses depuis 1991. Auparavant, il a dirigé pendant 11 ans le groupe-conseil en gestion de Deloitte, Haskins and Sells. M. Bourigeaud agit également en tant qu'administrateur de plusieurs conseils, dont le comité consultatif de Jefferies International Limited, groupe mondial de services bancaires d'investissement et de valeurs mobilières et de Amadeus IT Holding, S.A., un fournisseur chef de file de traitement de transactions pour l'industrie mondiale du tourisme et du voyage. En décembre 2011, M. Bourigeaud a été nommé président du conseil non membre de la direction d'Oberthur Technologies Holding et vice-président du conseil non membre de la direction d'Oberthur Technologies SA. Oberthur exerce ses activités dans les segments des télécommunications, du paiement, de l'identité, du transport et de la télévision numérique. Il est également un partenaire d'exploitation international de Advent International et président de CEPS (Centre d'Étude et de Prospective Stratégique), un centre d'étude et de réflexion indépendant et pluridisciplinaire situé en France et il est professeur affilié à l'École de commerce HEC à Paris. M. Bourigeaud est également membre du Conseil consultatif international de HEC. En août 2011, il a été élu membre du conseil d'administration du Comité international paralympique par cooptation. En 2004, il a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.



**Jean Brassard**

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

67 ans

Brossard (Québec) Canada

Administrateur depuis 1978

Membre du comité de régie d'entreprise

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 266 093 (\*)

Actions classe B : 755 411 (\*)

Unités d'actions différées : 3 882 (+)

Options sur actions : 37 766 (±)

M. Brassard s'est joint à la Compagnie en 1978 à titre de vice-président. Jusqu'à ce qu'il se retire en 2000, il était

président et chef de l'exploitation de CGI. Il a contribué à la croissance de CGI au Canada, aux États-Unis et en Europe.



Robert Chevrier

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

68 ans

Verdun (Île-des-Sœurs) (Québec) Canada

Administrateur depuis 2003

Président du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 24 600 (+)

Options sur actions : 81 201 (‡)

M. Chevrier est président de Société de gestion Roche inc., une société de portefeuille et d'investissement. Comptable agréé, M. Chevrier occupait antérieurement le poste de président du conseil et chef de la direction de Rexel Canada Inc (auparavant Westburne Inc.). M. Chevrier est également administrateur de Banque de Montréal, Cascades Inc. et Quincaillerie Richelieu Ltée.



Dominic D'Alessandro

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

64 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2010

Membre du comité des ressources humaines

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 6 174 (+)

Options sur actions : 21 349 (‡)

M. D'Alessandro a occupé le poste de président et chef de la direction de Financière Manuvie de 1994 à 2009. Pendant qu'il occupait ce poste, Manuvie a entrepris une expansion très importante de ses activités et est devenue l'une des plus grandes compagnies d'assurance-vie au monde. En reconnaissance de ses réalisations, M. D'Alessandro a été nommé par ses pairs chef de la direction par excellence au Canada pour l'année 2002 et a été nommé chef de la direction le plus respecté au Canada pour l'année 2004. Il est officier de l'Ordre du Canada. En 2006, M. D'Alessandro a été nommé au Comité consultatif sur la Fonction publique du Canada. M. D'Alessandro est également administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de Suncor Énergie Inc.



Thomas P. d'Aquino

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

71 ans

Ottawa (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2006

Président du comité de régie d'entreprise et administrateur en chef

Unités d'actions différées : 24 277 (+)

Options sur actions : 66 296 (±)

M. d'Aquino est président du conseil de Thomas d'Aquino Capital et chef de la direction de Intercounsel Ltd. Il est membre honoraire à vie du Conseil canadien des chefs d'entreprise, organisme qu'il a dirigé en qualité de chef de la direction de 1981 à 2009. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de la Colombie-Britannique, d'un LL.B de l'université Queen's et de l'université de la Colombie-Britannique et d'un LL.M. de l'université de Londres. Il a agi à titre d'adjoint spécial au Premier ministre du Canada, à titre d'avocat-conseil principal d'un des plus grands cabinets d'avocats au Canada et il est actuellement professeur invité honoraire, stratégies globales en politiques publiques et d'affaires de la Norman Paterson School of International Affairs de l'université Carleton et professeur honoraire de la Richard Ivey School of Business. Il est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'université Queen's et de l'université Wilfrid Laurier. Il est président du conseil de la Fondation du Musée des beaux-arts du Canada. M. d'Aquino est également administrateur de la Financière Manuvie et de Coril Holdings Ltd.



Paule Doré

Administratrice reliée à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

60 ans

Outremont (Québec) Canada

Administratrice depuis 1995

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 99 774 (\*)

Unités d'actions différées : 1 260 (+)

Options sur actions : 11 521 (±)

M<sup>me</sup> Doré s'est jointe à CGI en 1990 à titre de vice-présidente, communications et ressources humaines et a occupé le poste de vice-présidente exécutive et chef de la direction corporative et secrétaire jusqu'au mois de septembre 2006, lorsqu'elle a assumé la fonction de conseillère auprès du fondateur et président exécutif du conseil, un poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en août 2009. Le conseil d'administration a établi que M<sup>me</sup> Doré, bien qu'elle soit maintenant une administratrice externe, est une administratrice reliée parce qu'elle était, jusqu'à sa retraite, une employée de CGI. Le conseil d'administration réévaluera l'indépendance de M<sup>me</sup> Doré par suite du troisième anniversaire de la prise de sa retraite. M<sup>me</sup> Doré est également administratrice de Cogeco Inc. et de Héroux-Devtek Inc.



Richard B. Evans

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

64 ans

San Francisco, Californie, États-Unis

Administrateur depuis 2009

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 10 000 (\*)

Unités d'actions différées : 7 266 (+)

Options sur actions : 26 032 (‡)

Avant de prendre sa retraite en avril 2009, M. Evans était directeur exécutif de Rio Tinto plc située à Londres et Rio Tinto Ltd. située à Melbourne. Pendant son mandat chez Rio Tinto, il a été chef de la direction de Rio Tinto Alcan. Auparavant, il a été président et chef de la direction d'Alcan Inc. jusqu'à son acquisition par Rio Tinto en octobre 2007. M. Evans est actuellement président du conseil d'AbitibiBowater Inc. (faisant affaire sous la raison sociale Produits forestiers Résolu), une importante société forestière située à Montréal, président du conseil par intérim et chef de la direction de Constellium Inc., chef de file mondial dans la fabrication de solutions et de produits d'aluminium de grande qualité, et il est également administrateur de Noranda Aluminum Holding Corp.



Serge Godin

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

62 ans

Westmount (Québec) Canada

Administrateur depuis 1976

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 868 562 (\*)

Actions classe B : 28 577 089 (\*)

Options sur actions : 2 637 235 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 287 566 (§)

Le conseil d'administration a établi que M. Godin est un administrateur relié du fait qu'à titre de fondateur et président exécutif du conseil de la Compagnie, il est membre du comité de gestion de la haute direction de CGI et un membre clé de l'équipe de la haute direction de la Compagnie. M. Godin détient également une participation majoritaire dans les actions classe B de la Compagnie (voir la rubrique *Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B* précédemment dans le présent document). M. Godin, co-fondateur de CGI en 1976, fut son premier président. Depuis la création de CGI, M. Godin a réussi à faire de la Compagnie la plus importante société indépendante de services en TI au Canada et une des plus importantes sociétés indépendantes de services en TI et de processus d'affaires au monde. Tout au long de sa carrière, M. Godin est demeuré actif au sein de nombreux organismes favorisant le développement économique. Il est membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec, a également été intronisé au Temple de la renommée des affaires du Canada et en 2011, il a reçu le titre d'associé honoraire du Conference Board du

Canada, soit la distinction la plus prestigieuse de cet organisme. Il siège également aux conseils d'administration du Conseil canadien des chefs d'entreprise et de l'Université de Waterloo.



André Imbeau

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

62 ans

Beloeil (Québec) Canada

Administrateur depuis 1976

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 265 210 (\*)

Actions classe B : 4 275 659 (\*)

Options sur actions : 776 203 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 117 065 (§)

Le conseil d'administration a établi que M. Imbeau est un administrateur relié du fait qu'à titre de fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif, il est membre du comité de gestion de la haute direction de CGI et un membre clé de l'équipe de la haute direction de la Compagnie. De plus, il détient une participation dans les actions classe B de la Compagnie (voir la rubrique *Principaux porteurs d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B* précédemment dans le présent document). M. Imbeau a été cofondateur de CGI en 1976 et, jusqu'en juillet 2006, à titre de vice-président exécutif et chef de la direction financière. De par son expertise en matière de finance et d'exploitation, son leadership, ainsi que son sens aigu du travail d'équipe, il a contribué de manière significative à assurer une croissance stable des revenus de CGI. M. Imbeau demeure responsable de la création de valeur pour toutes les parties prenantes et joue un rôle clé dans les initiatives de croissance stratégiques de CGI.



Gilles Labbé

Administrateur indépendant, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

55 ans

Montréal (Québec) Canada

Administrateur depuis 2010

Membre du comité de vérification et de gestion des risques

Unités d'actions différées : 3 767 (+)

Options sur actions : 16 537 (‡)

M. Labbé est président et chef de la direction et un administrateur de Héroux-Devtek Inc., entreprise spécialisée dans la fabrication de produits aérospatiaux et industriels. Il occupe ces postes depuis 2000. Avant l'acquisition de Devtek en 2000, il était, depuis 1989, président et chef de la direction et un administrateur de Héroux Inc. Fellow de l'Ordre des comptables agréés, M. Labbé est lauréat de plusieurs prix d'entreprise et est également administrateur de l'Association des industries aérospatiales du Canada et d'Aéro Montréal.



Eileen A. Mercier

Administratrice indépendante, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

64 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administratrice depuis 1996

Présidente du comité de vérification et de gestion des risques

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 18 877 (\*)

Unités d'actions différées : 21 543 (+)

Options sur actions : 74 829 (±)

M<sup>me</sup> Mercier occupait auparavant le poste de vice-présidente principale et chef de la direction financière d'Abitibi-Price Inc. En plus de siéger au conseil d'organismes sans but lucratif, M<sup>me</sup> Mercier est présidente du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et également administratrice principale de Banque ING du Canada et administratrice d'Intact Financial Corporation et de Teekay Shipping Corp.



Donna S. Morea

Administratrice reliée à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

56 ans

Royal Oak (Maryland) États-Unis

Nouvelle candidate à l'élection à titre d'administratrice

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 21 540 (\*)

Options sur actions : 830 000 (±)

M<sup>me</sup> Morea s'est jointe à CGI en 2004 lorsque CGI a acquis American Management Systems, Inc. dont elle était la vice-présidente exécutive responsable de la pratique du secteur public de la société. Depuis cette acquisition, M<sup>me</sup> Morea a occupé divers postes de haute direction auprès de CGI; elle est actuellement vice-présidente exécutive. Le 31 décembre 2011, M<sup>me</sup> Morea prendra sa retraite de la Compagnie. Dans ses rôles de gestion auprès de CGI, M<sup>me</sup> Morea était responsable de l'ensemble des activités de CGI aux États-Unis, en Inde, en Europe et en Australie. Le conseil d'administration a établi que si elle est élue au sein du conseil d'administration de la Compagnie, M<sup>me</sup> Morea sera une administratrice reliée étant donné qu'elle aura été, jusqu'au moment de sa retraite, membre de la haute direction et dirigeante de CGI.



Michael E. Roach

Administrateur relié à CGI, respecte les lignes directrices en matière de propriété d'actions

59 ans

Outremont (Québec) Canada

Administrateur depuis 2006

Actions subalternes classe A comportant droit de vote : 876 209 (\*)

Options sur actions : 2 835 455 (‡)

Unités d'actions liées au rendement : 347 235 (§)

Le conseil d'administration a établi que M. Roach est un administrateur relié, étant donné qu'à titre de président et chef de la direction de CGI et membre du comité de gestion de la haute direction de CGI, il joue un rôle clé au sein de l'équipe de haute direction de la Compagnie. Avant d'être nommé président et chef de la direction en janvier 2006, il était président et chef de l'exploitation de la Compagnie. M. Roach s'est joint à CGI en juillet 1998 à titre de vice-président exécutif et directeur général, systèmes et services d'information en télécommunications, après une carrière remarquable auprès d'une importante compagnie de télécommunications, où il a occupé divers postes de direction. Il est également administrateur du Conference Board of Canada et du U.S. Conference Board, membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et administrateur de Yellow Média Inc.

- (\*) Nombre d'actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise ou un contrôle est exercé, de façon directe ou indirecte.
- (+) Pour de plus amples renseignements au sujet des UAD, veuillez consulter la rubrique *Rémunération des administrateurs* plus loin dans le présent document.
- (‡) Pour de plus amples renseignements au sujet des options sur actions, veuillez consulter la rubrique *Régime d'options sur actions* et *Rémunération des administrateurs* plus loin dans le présent document.
- (§) Pour de plus amples renseignements au sujet des UAR, veuillez consulter la rubrique *Régime d'unités d'actions liées au rendement* plus loin dans le présent document.

## RAPPORTS DES COMITÉS

### RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

#### Analyse de la rémunération des dirigeants

##### Politique de rémunération des dirigeants

La politique de rémunération des dirigeants de CGI met l'accent sur la **rémunération au rendement en fonction de la réussite de l'entreprise** afin de s'assurer que les intérêts financiers des dirigeants de la Compagnie soient bien alignés avec ceux des actionnaires. CGI mesure la réussite commerciale en fonction du bénéfice et de la croissance ainsi que de la satisfaction de la clientèle et des membres.

La politique de rémunération de CGI repose sur sa croyance fondamentale selon laquelle une entreprise qui a un rêve inspirant, une intégrité sans compromis, une philosophie de gestion des ressources humaines axée sur le bien-être des membres et qui a des valeurs solides augmente ses chances d'attirer des personnes de qualité et de répondre à leurs aspirations profondes. À leur tour, ces personnes sont à même de lui livrer des services de grande qualité conformément aux objectifs de rentabilité de l'entreprise. La croissance et la rentabilité réalisées grâce à une telle approche permettront à CGI de continuer à offrir à ses actionnaires une valeur pour leur investissement.

Cette croyance constitue le fondement des programmes de rémunération de la Compagnie, lesquels visent à attirer et à conserver les meilleurs éléments dont CGI a besoin afin de demeurer concurrentielle sur un marché plein de défis et d'assurer une croissance continue et rentable pour les actionnaires.

Conformément à la politique de rémunération de CGI, les principes employés pour déterminer la rémunération des membres de la haute direction visés (le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres de la haute direction de la Compagnie les mieux rémunérés, soit aux présentes, les « membres de la haute direction visés ») s'appliquent également à l'ensemble des membres de l'équipe de direction, en tenant compte des résultats de leurs unités d'exploitation respectives. Dans le cas des hauts dirigeants de CGI, on privilégie davantage un rapprochement étroit entre les intérêts financiers des dirigeants et ceux des actionnaires par la rémunération au rendement.

Ce rapport résume les principales caractéristiques de la politique et des programmes de rémunération des dirigeants de CGI.

##### Le comité des ressources humaines du conseil d'administration

Le comité examine les propositions de la direction en matière de rémunération de certains membres de la haute direction, notamment les droits des régimes d'intéressement à court et long terme et d'avantages sociaux et les objectifs d'entreprise que le fondateur et président exécutif du conseil, le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction doivent atteindre, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il est de même chargé d'approuver et de faire des recommandations à l'égard de la rémunération des administrateurs externes de la Compagnie et des plans de relève pour les membres de la haute direction.

Le comité se compose de MM. Robert Chevrier, président du comité, Bernard Bourigeaud et Dominic D'Alessandro, qui sont tous des administrateurs indépendants. Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011. Le rôle et les responsabilités de M. Chevrier en qualité de président du comité sont plus amplement décrits plus loin dans le présent document dans le rapport du comité de régie d'entreprise sous la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents*.

Pour l'épauler dans l'exécution de ses fonctions, le comité retient les services de Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie, qui est chargé :

- de fournir au comité des renseignements sur les tendances du marché et les pratiques exemplaires en matière de rémunération des dirigeants et des administrateurs;
- de faire des recommandations sur la composition de groupes de sociétés de référence en fonction desquels on établit la rémunération des administrateurs, du fondateur et président exécutif du conseil, du président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction de la Compagnie;

- d'effectuer des études de marché et de fournir les données et les analyses au comité quant aux pratiques en matière de rémunération des groupes de référence afin de permettre à la Compagnie d'harmoniser sa politique de rémunération avec le marché, en ce qui a trait aux administrateurs, au fondateur et président exécutif du conseil, au président et chef de la direction et à d'autres membres de la haute direction;
- d'examiner la forme des programmes d'intéressement annuel et à long terme et de fournir les données et les analyses quant aux pratiques des groupes de référence dans ce domaine.

## Processus et politique de rémunération pour l'exercice 2011

### Composition des groupes de référence

Afin de déterminer les niveaux appropriés de rémunération, les postes des membres de la haute direction visés sont comparés à des postes analogues au sein d'un groupe de référence composé de sociétés chefs de file au sein de leur industrie. Ces sociétés comprennent des sociétés de services-conseils en technologies de l'information et des sociétés semblables à CGI quant à la taille et la complexité de l'exploitation et du système de gestion. Le comité passe en revue la composition des groupes de référence à chaque année.

Étant donné qu'environ 47 % de ses revenus en 2011 sont générés à l'extérieur du Canada, et que son expansion à l'échelle internationale est constante, CGI doit veiller à offrir une rémunération concurrentielle sur les marchés pleins de défis où elle est en exploitation et recruter des dirigeants hautement efficaces. Tous les principaux concurrents de la Compagnie sont situés soit aux États-Unis soit en Europe et font concurrence à CGI au Canada et à l'échelle internationale. Un nombre important des meilleurs hauts dirigeants dont CGI a besoin pour soutenir sa croissance se retrouvent sur le marché américain.

Étant donné cette réalité du marché, le comité a fondé la rémunération de tous les membres de la haute direction visés sur le marché américain pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.

L'information qui suit a trait à la politique de rémunération de la Compagnie en vigueur pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.

Les critères de sélection utilisés pour déterminer la composition des groupes de comparaison sont les suivants :

- entreprises autonomes et inscrites à la cote d'une bourse;
- nombre important de professionnels;
- sociétés en croissance;
- fournisseurs de conseils en TI haut de gamme, d'intégration de systèmes, d'impartition de TI et de solutions d'affaires;
- portée internationale;
- sociétés pour lesquelles les TI sont hautement stratégiques; et
- participation à la banque de données des États-Unis tenue par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie, selon le cas.

Chaque entreprise dans le tableau suivant satisfait à au moins un des critères précédents :

#### Groupe de référence : 19 sociétés

Accenture plc	Fidelity National Information Services, Inc.
Axiom Corporation	Fiserv, Inc.
Automatic Data Processing, Inc.	Jack Henry & Associates Inc.
Broadridge Financial Solutions Inc.	ManTech International Corporation
CACI International Inc.	MAXIMUS, Inc.
CIBER, Inc.	SAIC, Inc.
Computer Sciences Corporation	Sapient Corp.
Convergys Corporation	SRA International Inc.
DST Systems Inc.	Unisys Corporation
Fair Isaac Corp.	

Le groupe de référence ci-dessus a été utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.

### Composantes de la rémunération des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants de CGI est constituée de cinq composantes : un salaire de base, un régime incitatif à court terme, un régime incitatif à long terme, des avantages sociaux et des avantages accessoires. Conformément aux valeurs de la Compagnie, l'accent est mis sur la **rémunération au rendement** et la **propriété d'actions** afin de s'assurer que les intérêts des dirigeants soient alignés sur les objectifs de rentabilité et de croissance de CGI, ce qui en retour accroît la valeur pour tous les actionnaires lorsque la conjoncture du marché est normale. Les dirigeants de CGI ne participent pas à des régimes de pension ou de retraite à prestations déterminées.

Composante	Description	Alignement sur le groupe de référence
<b>Salaire de base</b>	Salaire de base annuel en fonction des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la réussite de la Compagnie.	Alignement sur le salaire de base <b>médian</b> offert au groupe de référence, tout en permettant une rémunération au-dessus de la médiane pour reconnaître la contribution exceptionnelle et durable d'un dirigeant au succès de la Compagnie.
<b>Régime incitatif à court terme</b>	Prime annuelle au comptant en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux conformément au régime de participation aux bénéfices de CGI (voir détails plus loin dans le présent document).	Alignement sur les incitatifs à court terme <b>médians</b> du groupe de référence, lorsque les objectifs d'entreprise sont réalisés.
<b>Régime incitatif à long terme</b>	Octrois aux termes du régime d'options sur actions et attributions aux termes du régime d'unités d'actions liées au rendement fondés sur l'atteinte des objectifs commerciaux (voir détails plus loin dans le présent document).	Alignement sur la rémunération totale <b>médiane</b> du groupe de référence ou au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant lorsque les objectifs d'entreprise sont atteints.
<b>Avantages sociaux</b>	Régime collectif d'avantages et cotisations de l'employeur aux termes du régime d'achat d'actions.	Alignement sur la <b>médiane</b> des avantages sociaux du groupe de référence.
<b>Avantages accessoires</b>	Véhicule de fonction et frais afférents, services fiscaux, assurance-santé et examens médicaux constituent les principaux avantages accessoires.	Alignement sur la <b>médiane</b> des avantages accessoires du groupe de référence.
<b>Rémunération totale</b>		Alignement sur la <b>médiane</b> du groupe de référence, tout en permettant une rémunération totale au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel du dirigeant, lorsque les objectifs d'entreprise sont réalisés.

Le fondateur et président exécutif du conseil et le président et chef de la direction peuvent de temps à autre exercer leur pouvoir discrétionnaire afin de recommander au comité et au conseil d'administration des rajustements à la rémunération incitative aux termes du régime de participation aux bénéfices, à l'acquisition liée au rendement des options sur actions aux termes du régime d'options sur actions et des UAR aux termes du régime UAR afin de s'assurer que les attributions soient équitables et qu'elles équilibrent les intérêts de chacune des parties prenantes de la Compagnie en fonction du rendement global de la Compagnie et de la conjoncture exceptionnelle.

Le tableau qui suit présente les composantes de la rémunération pour chacun des membres de la haute direction visés sous forme de pourcentages de la rémunération totale versée pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 :

Nom et titre	Salaire de base	Régime de participation aux bénéfices de CGI	Incitatif à long terme	Avantages et avantages accessoires
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	21 %	25 %	53 %	1 %
André Imbeau Fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif	33 %	23 %	43 %	1 %
Michael E. Roach Président et chef de la direction	21 %	25 %	53 %	1 %
R. David Anderson Vice-président exécutif et chef de la direction financière	32 %	23 %	44 %	1 %
Donna S. Morea Présidente, États-Unis, Europe et Asie <sup>a)</sup>	35 %	20 %	43 %	2 %

a) Donna Morea est devenue *vice-présidente exécutive* le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et prendra sa retraite de la Compagnie le 31 décembre 2011.

### Salaire de base

Les salaires de base payés aux membres de la haute direction visés sont examinés chaque année en fonction de l'étendue des responsabilités et des compétences du dirigeant et de sa contribution à la réussite de la Compagnie. La politique sur la rémunération de CGI vise à ce que les salaires de base soient alignés sur la médiane du salaire de base du groupe de référence tout en permettant que la rémunération s'élève au-dessus de la médiane pour reconnaître le rendement exceptionnel d'un dirigeant en particulier et sa contribution soutenue à la réussite de la Compagnie. Dans le cadre de la méthodologie utilisée pour l'exercice 2011, les postes des membres de la haute direction visés ont été comparés à des postes génériques de la base de données tenue aux États-Unis par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie. Lorsque l'on remarque certaines différences entre le niveau et l'étendue des responsabilités pour des postes génériques de dirigeants comparables, la valeur du poste générique est rajustée afin d'assurer qu'il constitue une base appropriée de comparaison.

### Régime de participation aux bénéfices : prime annuelle au comptant

Les membres de la haute direction visés participent au *régime de participation aux bénéfices* de CGI, un régime incitatif à court terme aux termes duquel est versée une prime annuelle au comptant **calculée en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux**, lesquels sont approuvés au début de l'exercice par le conseil d'administration sur recommandation du comité. Ce régime vise à fournir aux dirigeants et aux membres de CGI un encouragement en vue d'augmenter la rentabilité et la croissance de la Compagnie.

Le comité fait des recommandations au conseil d'administration quant au versement de primes aux membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement de la Compagnie.

Les primes au rendement individuelles sont fonction de la prime cible du dirigeant et de l'atteinte des objectifs. La prime cible, calculée en pourcentage du salaire de base, varie en fonction du poste du dirigeant. La prime cible est alors rajustée en fonction d'un **facteur de rendement** qui est directement lié au niveau d'atteinte des objectifs commerciaux établis dans le plan annuel de la Compagnie. Les primes cibles des dirigeants sont examinées tous les ans afin de s'assurer qu'elles correspondent à la politique de rémunération de la Compagnie et qu'elles continuent d'être concurrentielles par rapport au groupe de référence américain de CGI.

### Facteur de rendement

Le facteur de rendement utilisé pour rajuster la prime cible de chaque membre de la haute direction visé est calculé en fonction de deux mesures distinctes, soit la rentabilité et la croissance. L'atteinte des objectifs de

rentabilité et de croissance détermine le facteur de rendement appliqué au calcul de la prime annuelle au comptant. Ce rajustement peut entraîner une réduction ou une augmentation de la prime. En cas d'augmentation, celle-ci ne peut dépasser deux fois la prime cible.

Le facteur de rendement est fondé sur le niveau d'atteinte de l'objectif de marge bénéficiaire nette approuvé par le conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique et du budget annuels de la Compagnie. Le facteur de rendement de la croissance est fondé sur le niveau d'atteinte de l'objectif de croissance des produits en pourcentage en glissement annuel également approuvé par le conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique et du budget annuels de la Compagnie.

Les facteurs de rendement pour l'atteinte des résultats entre les niveaux sont calculés proportionnellement, et les produits sont calculés en devises constantes.

La formule a pour effet de donner une importance particulière au respect des objectifs de rentabilité. Si le seuil de rentabilité n'est pas respecté, aucune prime n'est versée en vertu du régime. L'atteinte des cibles de croissance constitue une mesure de rendement distincte qui a une incidence sur les versements des primes.

Dans le cas des présidents des groupes, la moitié de leurs primes cibles était fondée sur la formule ci-dessus tandis que l'autre moitié est déterminée en fonction du rendement des unités d'exploitation dont ils sont responsables en employant les mêmes mesures de rendement.

CGI ne divulgue pas l'information relative aux objectifs de rendement précis parce qu'elle considère qu'elle serait grandement désavantagée face à la concurrence si les cibles étaient connues.

Le fait de divulguer les objectifs de rendement précis qui sont fixés dans le cadre du processus de planification stratégique et du budget annuels de la Compagnie exposerait CGI à un préjudice grave et affaiblirait son avantage concurrentiel. Par exemple, si les objectifs de rendement de la Compagnie étaient connus, sa capacité à négocier des contrats commerciaux avantageux serait grandement diminuée, ajoutant ainsi une pression supplémentaire sur ses marges de profit. De plus, nous croyons que la divulgation d'objectifs de rendement serait incompatible avec la politique de CGI de ne pas fournir de lignes directrices au marché et de limiter la communication de toute autre information prospective.

L'atteinte des objectifs de rendement présente un défi de taille pour l'équipe de gestion de la Compagnie étant donné que la Compagnie se fixe constamment des objectifs ambitieux dans le cadre de son processus de planification stratégique et de son budget annuels. Les paiements versés aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2009, 2010 et 2011 relativement à la rémunération qui était assujettie à des objectifs de rendement ont atteint une moyenne de 74 % de la rémunération cible à risque, ce qui dénote clairement la difficulté d'atteindre les objectifs de rendement.

Le tableau qui suit présente la partie de la rémunération conditionnelle totale qui a été versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2011.

Nom et titre	Pourcentage de la rémunération totale à risque	Pourcentage des versements pour l'exercice 2011 <sup>a)</sup>
Serge Godin Fondateur et président exécutif du conseil	83 %	70 %
André Imbeau Fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif	73 %	71 %
Michael E. Roach Président et chef de la direction	83 %	70 %
R. David Anderson Vice-président exécutif et chef de la direction financière	74 %	70 %
Donna S. Morea Présidente, États-Unis, Europe et Asie <sup>b)</sup>	73 %	63 %

- a) Ce pourcentage indique la proportion de la rémunération conditionnelle des membres de la haute direction visés qui a réellement été gagnée, en fonction de la réalisation des objectifs, y compris l'acquisition des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), le cas échéant, de la Compagnie en fonction du rendement.

- b) Donna Morea est devenue *vice-présidente exécutive* le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et prendra sa retraite de la Compagnie le 31 décembre 2011.

La rémunération globale totale versée aux membres de la haute direction visés indiquée dans le tableau *Sommaire de la rémunération* plus loin dans le présent document, est conforme à la politique de rémunération de la Compagnie décrite précédemment dans le présent document et, dans l'ensemble, se situe légèrement au-dessous de la médiane du groupe de référence, soit à environ 91 % de la médiane de la rémunération totale cible du groupe de référence.

### **Régimes incitatifs à long terme**

Les régimes incitatifs à long terme de CGI comprennent le *régime d'options sur actions à l'intention des employés, dirigeants, administrateurs et consultants de Groupe CGI Inc., de ses filiales et des personnes qui ont un lien avec la Compagnie* (le « régime d'options sur actions ») et le *régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention du président exécutif du conseil, du vice-président exécutif du conseil, du président et chef de la direction et autres participants désignés du Groupe CGI Inc.* (le « régime UAR »). De concert avec les pratiques de certaines sociétés pairs de la Compagnie, la politique de rémunération de la Compagnie est désormais d'octroyer, au cas par cas, une combinaison d'options sur actions émises aux termes du régime d'options sur actions et d'UAR attribuées aux termes du régime UAR comme composante incitative à long terme de notre rémunération des membres de la haute direction.

Les UAR ont été attribuées pour la première fois au cours de l'exercice 2011 à certains membres de la haute direction, et un total de 164 012 UAR ont été attribuées. Pour l'exercice 2012, le nombre total d'UAR attribuées a augmenté pour atteindre 761 358, lesquelles ont entièrement remplacées les options sur actions pour certains membres de la haute direction visés.

### **Régime d'options sur actions**

Les hauts dirigeants de CGI participent au régime d'options sur actions. À l'instar du régime de participation aux bénéfices et du régime UAR, le régime d'options sur actions est établi afin de veiller à ce que les intérêts des dirigeants soient bien alignés avec ceux de tous les actionnaires. Le régime d'options sur actions est établi en conformité avec la philosophie d'accession à la propriété de la Compagnie.

La pratique de la Compagnie consiste à appliquer des règles d'acquisition fondées sur le rendement pour toutes les options octroyées aux termes du régime d'options sur actions dans le cadre du régime incitatif à long terme de la Compagnie. L'octroi général d'options de CGI est effectué au début de l'exercice. Le pourcentage d'options qui deviennent admissibles à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte d'objectifs de croissance des produits et de rentabilité. Les options qui ne sont pas admissibles aux fins d'acquisition sont déchues et annulées.

Les options qui sont devenues admissibles à l'acquisition sont alors acquises sur une certaine période de temps de la façon suivante : un quart lorsque les résultats pour l'exercice sont approuvés, un quart au deuxième anniversaire de l'octroi, un quart au troisième anniversaire de l'octroi et le dernier quart au quatrième anniversaire de l'octroi. Dans les années passées, l'acquisition sur une certaine période de temps se faisait sur trois ans.

Se reporter à la rubrique *Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI* plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime d'options sur actions.

### **Options sur actions octroyées pour l'exercice 2011**

Au cours de l'exercice 2011, 2 275 001 options sur actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés. Le nombre d'options sur actions octroyées a été établi en se fondant sur le montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale des membres de la haute direction visés sur la politique de rémunération de la Compagnie.

Le nombre d'options octroyées est une fonction des objectifs de rémunération de l'exercice visé et, pour cette raison, les octrois à base d'options sur actions antérieurs ne sont pas pris en considération dans le cadre de l'octroi annuel d'options sur actions incitatives.

La totalité des options octroyées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour 2011 ont été octroyées pour une durée de 10 années et étaient admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011. Le détail de ces octrois est présenté dans le tableau *Options détenues par des membres de la haute direction visés* présenté à l'Annexe C.

Compte tenu du rendement de CGI au cours de l'exercice 2011, 62,5 % des options sur actions octroyées aux membres de la haute direction visés à l'égard des attributions incitatives à long terme pour l'exercice 2011 sont devenues admissibles à l'acquisition.

#### *Juste valeur à la date de l'octroi*

La juste valeur à la date de l'octroi d'options pour l'exercice 2011 a été établie en appliquant un facteur binomial de 0,28 au prix d'exercice des options sur actions. La Compagnie utilise le modèle d'évaluation du prix des options sur actions binomial comme base pour établir ses octrois d'options sur actions étant donné qu'il s'agit de la méthode utilisée par Towers Watson, le consultant en ressources humaines externe de la Compagnie, dans le cadre de ses études de marché parmi les entreprises qui forment les groupes de comparaison de la Compagnie. L'une des raisons pour lesquelles Towers Watson utilise cette méthode d'évaluation est qu'elle fait en sorte que les règles d'acquisition en fonction du rendement des options sur actions de CGI peuvent être prises en considération au moment de l'octroi.

Le tableau qui suit présente les hypothèses et les estimations clés utilisées pour déterminer la juste valeur à la date de l'octroi. Les hypothèses et estimations clés suivantes sont, par conséquent, utilisées :

<b>Méthode binomiale aux fins de la rémunération des dirigeants</b>	
Escompte à l'acquisition en fonction du rendement (%)	15,00
Rendement des actions (%)	0,00
Volatilité prévue (%)	28,05
Taux d'intérêt sans risque (%)	5,00
Durée prévue (nombre d'années)	6,01
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi (\$)	4,20 \$

La juste valeur comptable des options sur actions est déterminée conformément à l'article 3870 du Manuel de l'ICCA en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes et conformément aux exigences des principes comptables généralement reconnus.

Pour les trois exercices terminés les 30 septembre 2011, 2010 et 2009, la juste valeur à la date de l'octroi aux fins comptables, la juste valeur à la date de l'octroi aux fins de la rémunération des hauts dirigeants et les écarts dans les justes valeurs sont indiqués dans le tableau qui suit :

<b>Exercice</b>	<b>Valeur selon la méthode binomiale d'évaluation du prix</b>	<b>Valeur selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix</b>	<b>Écart</b>
2011	4,20 \$	4,31 \$	0,11 \$
2010	4,39 \$	3,63 \$	0,76 \$
2009	3,26 \$	2,59 \$	0,67 \$

L'écart entre la valeur utilisée aux fins de la rémunération indiquée ci-dessus et celle utilisée aux fins comptables découle en partie de l'emploi de différents modèles d'évaluation du prix des options pour calculer la juste valeur de l'octroi et en partie parce que Towers Watson fixe la valeur de l'octroi de manière prospective avant l'octroi afin de recommander le nombre d'options à octroyer, tandis que l'établissement des dépenses aux fins comptables est effectué après coup lorsque davantage de données sur les valeurs finales à la date de l'octroi sont connues.

#### **Régime d'unités d'actions liées au rendement**

Le régime UAR est conçu pour s'assurer que les intérêts des hauts dirigeants sont alignés étroitement sur ceux de tous les actionnaires et fonctionne de manière similaire au régime d'options sur actions, en ce que le régime a été conçu conformément à la philosophie d'accession à la propriété de la Compagnie.

Les UAR sont assorties de règles d'acquisition fondées sur le rendement identiques à celles qui s'appliquent aux options octroyées aux termes du régime d'options sur actions. Les UAR font partie du régime incitatif à long terme de la Compagnie et remplissent le même objectif que les options sur actions. L'attribution générale d'UAR

par CGI est consentie au début de l'exercice. Le pourcentage d'UAR qui devient admissible à l'acquisition est fondé sur le niveau d'atteinte des mêmes objectifs de croissance des produits et de rentabilité que les options sur actions. Les UAR qui ne deviennent pas admissibles à l'acquisition sont déchues et annulées.

Se reporter à la rubrique *Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI* plus loin dans le présent document pour un exposé des caractéristiques du régime UAR.

### **Unités d'actions liées au rendement attribuées pour l'exercice 2011**

Au cours de l'exercice 2011, 164 012 UAR ont été attribuées à certains membres de la haute direction visés. Le nombre d'UAR attribuées a été établi en fonction du montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale du membre de la haute direction visé sur la politique de rémunération de la Compagnie.

Toutes les UAR attribuées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour 2011 ont été attribuées pour une durée de trois ans suivant l'année civile au cours de laquelle elles sont devenues admissibles à l'acquisition, et sont devenues admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011. Les détails de ces attributions sont indiqués dans le Tableau sommaire de la rémunération présenté plus loin dans le présent document.

En fonction du rendement de CGI au cours de l'exercice 2011, 62,5 % des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés à l'égard des attributions incitatives à long terme pour l'exercice 2011 sont devenues admissibles à l'acquisition.

Un tableau présentant la totalité des attributions d'UAR non acquises en circulation détenues par les membres de la haute direction visés de la Compagnie au 30 septembre 2011, ainsi que la valeur marchande de ces UAR non acquises figure à l'annexe C.

#### *Juste valeur à la date de l'attribution*

La juste valeur à la date de l'attribution pour les attributions d'UAR au cours de l'exercice 2011 a été fixée en appliquant un facteur d'actualisation du rendement de 0,75 au prix des actions subalternes classe A comportant droit de vote sous-jacentes aux UAR à la date de l'attribution. Cette méthode d'actualisation a été suggérée par Towers Watson, les consultants externes de la Compagnie en matière de ressources humaines, étant donné que dans les banques de données de sociétés qui composent les groupes de comparaison de la Compagnie, ces méthodes d'actualisation du rendement sont employées lorsque des conditions d'acquisition liées au rendement sont exigées de la part du porteur d'UAR.

La juste valeur des UAR aux fins comptables a été fixée conformément à l'article 3870 du Manuel de l'ICCA comme étant 15,51 \$, soit la valeur marchande des actions subalternes classe A comportant droit de vote sous-jacentes à la date de l'attribution. Le coût de la rémunération à base d'actions liée aux UAR comptabilisé dans les coûts de services et dans les frais de vente et d'administration pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 s'est chiffré à 399 000 \$, tient compte du résultat réel de l'acquisition liée au rendement (62,5 % des droits rattachés aux UAR sont devenus admissibles à l'acquisition) et amortit la valeur nette des UAR qui en découle au cours de la période d'acquisition échelonnée sur quatre ans. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011, le coût de la rémunération à base d'actions aux fins comptables par UAR pour la durée des UAR est de 9,76 \$, tandis que la juste valeur à la date de l'attribution employée pour fixer la rémunération des hauts dirigeants de la Compagnie était de 11,62 \$ par UAR en ayant recours au modèle d'évaluation du prix proposé par Towers Watson, soit un écart de 1,86 \$.

L'écart entre la valeur employée aux fins de la rémunération indiquée ci-dessus et celle employée aux fins comptables découle du fait que pour les fins comptables, il n'y a pas comptabilisation d'une actualisation du rendement à la date de l'attribution, mais une comptabilisation de la condition réelle de l'acquisition liée au rendement à la date de l'acquisition liée au rendement. Pour les fins de la rémunération, l'actualisation du rendement de 0,75 a été estimée à la date de l'attribution en vue de fixer la taille des attributions des UAR.

### **Rémunération nette attribuable au régime incitatif à long terme**

Une colonne présentant le montant à déduire de la valeur combinée de l'octroi d'options sur actions et de l'attribution d'UAR afin de refléter le montant de la rémunération nette attribuable à la composante incitative à long terme de la rémunération figure dans le Tableau sommaire de la rémunération plus loin dans le présent document.

La réduction équivaut à la juste valeur à la date de l'octroi du nombre d'options qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition, plus la juste valeur à la date de l'attribution des UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition selon, dans chaque cas, le niveau d'atteinte des objectifs de croissance des produits et de rentabilité.

### Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>a)</sup> (\$)	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>b)</sup> (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Serge Godin	1 866 664	-	1 160 000
André Imbeau	602 914	-	415 000
Michael E. Roach	2 085 207	-	1 160 000
R. David Anderson	666 455	-	415 000
Donna S. Morea	666 459	-	394 640 <sup>c)</sup>

- a) Les options qui ont été acquises au cours de l'exercice 2011 étaient des options sur actions en fonction du rendement octroyées pour les exercices 2007, 2008 et 2009 qui sont devenues admissibles à l'acquisition et dont les prix d'exercice étaient de 11,39 \$, 9,31 \$ et 12,54 \$, respectivement. Un tiers des droits rattachés aux options de 2007 et un tiers des droits rattachés aux options de 2008 ont été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2010 lorsque le cours de clôture des actions était de 15,51 \$, et un tiers des droits rattachés aux options de 2009 ont été acquis le 8 novembre 2010 lorsque le cours de clôture des actions était de 15,54 \$.
- b) Les attributions à base d'actions pour l'exercice 2011 sont des UAR et ont été les premières UAR attribuées aux termes du régime UAR. De ces UAR, 62,5 % sont devenues admissibles à l'acquisition après la fin de l'exercice 2011, le 9 novembre 2011.
- c) M<sup>me</sup> Morea est payée en dollars US. Le montant indiqué est exprimé en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 0,9866 \$ CA par dollar américain. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 18 du *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 à la rubrique *Change*.

### Régime de retraite à cotisations déterminées et régime de rémunération différée

#### Régime de retraite à cotisations déterminées

Au cours de l'exercice 2011, Donna S. Morea a participé au régime 401(k) des États-Unis qui constitue un avantage pour tous les membres situés aux États-Unis. Le tableau qui suit indique le montant de cotisation faite à ces régimes par la Compagnie ainsi que la valeur accumulée des régimes au début et à la fin de l'exercice de la Compagnie.

Nom et titre	Valeur accumulée au début de l'exercice <sup>a)</sup>	Rémunérateur <sup>a)</sup>	Non rémunérateur <sup>a)</sup>	Valeur accumulée à la fin de l'exercice <sup>a)</sup>
Donna S. Morea Présidente, États-Unis, Europe et Asie <sup>b)</sup>	377 903	2 467	29 107 <sup>c)</sup>	409 476 <sup>c)</sup>

- a) Le montant indiqué est exprimé en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 0,9866 \$ CA par dollar américain. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 18 du *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 à la rubrique *Change*.
- b) Donna Morea est devenue vice-présidente exécutive le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et prendra sa retraite de la Compagnie le 31 décembre 2011.
- c) Le solde indiqué dans le régime à la fin de l'exercice tient compte d'un montant de 49 330 \$ emprunté par M<sup>me</sup> Morea du régime au cours de l'exercice précédent du régime, ainsi qu'un remboursement partiel du prêt au cours de l'exercice. Les remboursements du capital et des intérêts faits sur le prêt au cours de l'exercice sont inclus dans le montant non rémunérateur.

### *Régime de rémunération différée*

En tant qu'employée établie aux États-Unis, M<sup>me</sup> Morea participera à des régimes de rémunération différée jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite le 31 décembre 2011.

Le régime de rémunération différée auquel Donna Morea participe est le *Régime de rémunération différée non admissible de CGI* qui permet aux participants de différer chaque année entre 5 % et 75 % de leur salaire de base, et entre 5 % et 90 % de leurs primes aux termes du régime de participation aux bénéfices de CGI. Le régime permet aux participants de retirer des montants pendant la période de leur emploi (un « retrait pendant le service ») et de choisir, au moment de la retraite, de recevoir soit un paiement forfaitaire soit des versements périodiques pendant une période maximale de dix ans. Les décisions à l'égard des retraits peuvent être prises chaque année au moment où le participant fixe le montant de la rémunération devant être différé pour l'année. Le régime offre une multitude de fonds communs de placement aux fins de placement parmi lesquels le participant au régime peut choisir. Les participants peuvent changer leurs instructions de placement de temps à autre pendant l'année du régime. Les placements dans les fonds communs de placement sont assujettis aux gains et aux pertes sur le marché.

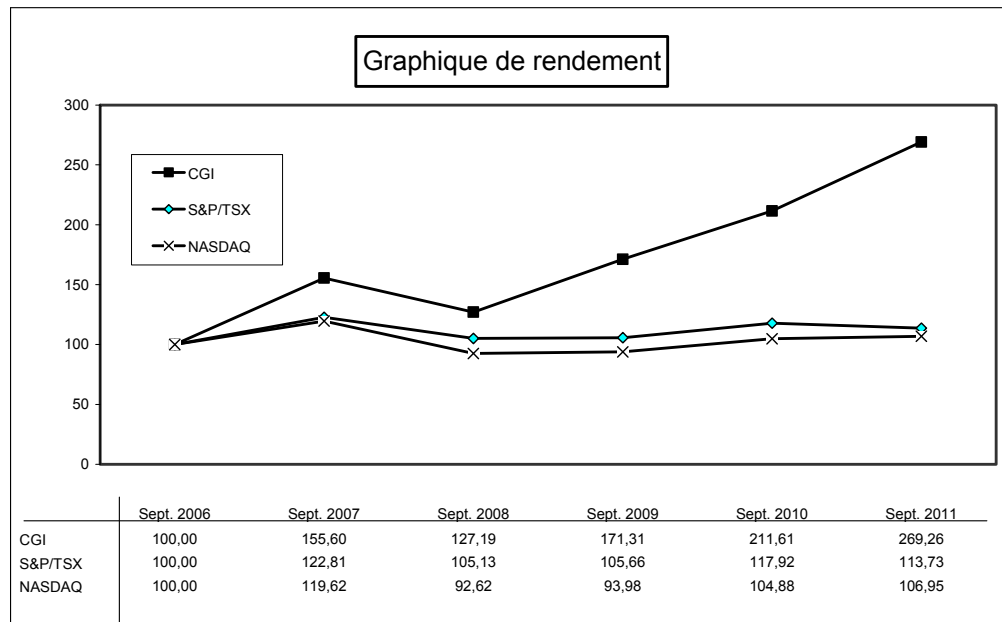
M<sup>me</sup> Morea participe également à un ancien régime nommé *American Management Systems, Incorporated Deferred Compensation Plan* à l'intention des dirigeants qui est un régime de rémunération différé qui était en place avant l'acquisition, en 2004, d'American Management Systems, Inc. par la Compagnie (le « régime d'AMS »). Les reports ne sont plus permis aux termes du régime d'AMS. M<sup>me</sup> Morea a choisi de recevoir, au moment de sa retraite, un paiement forfaitaire du régime d'AMS. Les retraits pendant le service sont autorisés conformément au régime d'AMS pour un maximum de 90 % du solde du régime. Le dernier jour ouvrable de chaque mois, l'intérêt couru est crédité au compte du participant. Le taux est mis à jour annuellement et est défini dans le régime d'AMS comme le taux de l'obligation du Trésor de cinq ans plus 1 %. Le taux en vigueur au 13 décembre 2011 est de 3,042 %.

### **Rémunération attribuée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice 2011**

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 a été fixée selon la politique de rémunération des dirigeants de la Compagnie décrite précédemment dans le présent document qui s'applique à tous les dirigeants. L'ensemble de la rémunération a été versée conformément à la politique.

## Graphique de rendement

Le graphique ci-après compare la variation annuelle du rendement cumulatif total des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à celles du rendement cumulatif total des indices S&P/TSX et NASDAQ, pour les cinq derniers exercices de la Compagnie.



**Valeur de 100 \$ investis le 30 septembre 2006**

L'approche de CGI à l'égard de la rémunération, dont il est question précédemment dans le présent document à la rubrique *Politique de rémunération des dirigeants*, vise à promouvoir la croissance et la rentabilité à long terme, plus particulièrement à l'égard de la propriété d'actions et du partage des bénéfices. L'équipe de gestion de CGI, y compris les membres de la haute direction visés, sont rémunérés selon des indicateurs que la Compagnie considère essentiels, notamment la croissance et la rentabilité de la Compagnie, plutôt que selon des facteurs liés au rendement des actions de la Compagnie sur le marché.

La variation de la rémunération totale des membres de la haute direction visés de CGI au cours des cinq derniers exercices a suivi la variation du prix des indices boursiers et du cours des actions de la Compagnie jusqu'à l'exercice 2007. En ce qui a trait aux exercices 2008 et aux exercices subséquents, la rémunération versée à ces membres de la haute direction visés a augmenté, reflétant ainsi le besoin pour CGI de rajuster les niveaux de rémunération pour les membres de la haute direction visés de la Compagnie afin de correspondre aux marchés mondiaux pour que CGI puisse attirer et fidéliser le personnel le plus qualifié dont elle a besoin pour livrer concurrence de manière efficace. Depuis 2008, le cours des actions de la Compagnie a augmenté d'environ 112 %. Le pourcentage d'augmentation du cours des actions est beaucoup plus élevé que celui ayant trait à l'augmentation de la rémunération des membres de la haute direction visés pour la même période.

Comme cela est précisé plus haut dans le présent document, la rémunération consentie aux membres de la haute direction visés à cet égard est conforme à la politique de rémunération de la Compagnie. La rémunération globale versée aux membres de la haute direction visés se situe légèrement en-dessous de la médiane du groupe de référence à environ 91 % de la médiane de la rémunération totale cible du groupe de référence.

## Rémunération des membres de la haute direction visés

Le Tableau sommaire de la rémunération ci-après présente des renseignements détaillés sur la rémunération globale de Serge Godin, *Fondateur et président exécutif du conseil*, de Michael E. Roach, *Président et chef de la direction*, de R. David Anderson, *Vice-président exécutif et chef de la direction financière*, et des deux autres membres de la haute direction visés pour leurs services rendus au cours des exercices terminés les 30 septembre 2009, 2010 et 2011.

## Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste principal au 30 septembre 2010	Exercice	Salaire (\$)	Attributions à base d'actions <sup>a)</sup> (\$)	Attributions à base d'options <sup>b)</sup> (\$)	Réduction des acquisitions en fonction du rendement <sup>c)</sup> (\$)	Rémunération en vertu d'un régime autre qu'à base d'actions	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération <sup>d)</sup> (\$)	Rémunération totale (\$)
						Régimes incitatifs annuels (\$)			
Serge Godin	2011	995 900	692 124	3 202 623	(1 460 530)	1 160 000	-	38 860	4 628 977
Fondateur et président exécutif du conseil	2010	925 000	-	2 887 500	(1 082 813)	1 261 175	-	38 900	4 029 762
	2009	925 000	-	2 445 000	(916 875)	701 243	-	38 618	3 192 986
André Imbeau	2011	592 500	521 161	746 367	(475 323)	415 000	-	25 431	1 825 136
Fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif	2010	542 400	-	866 250	(324 844)	428 233	-	26 019	1 538 058
	2009	587 600	-	733 500	(275 273)	281 343	-	26 012	1 353 182
Michael E. Roach	2011	995 900	692 124	3 202 623	(1 460 530)	1 160 000	-	45 739	4 635 856
Président et chef de la direction	2010	952 677	-	3 176 250	(1 191 904)	1 409 054	-	44 442	4 390 519
	2009	925 000	-	2 445 000	(916 875)	850 000	-	45 072	3 348 197
R. David Anderson	2011	592 500	-	1 305 931	(489 724)	415 000	-	26 358	1 850 065
Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2010	567 774	-	1 058 750	(397 031)	495 908	-	29 473	1 754 874
	2009	550 000	-	815 000	(305 625)	363 340	-	31 635	1 454 350
Donna S. Morea <sup>e)</sup>	2011	716 568	-	1 409 590	(528 596)	394 640	2 467	43 951	2 038 620
Présidente, États-Unis, Europe et Asie <sup>f)</sup>	2010	723 447	-	1 058 750	(397 031)	820 254	2 602	40 576	2 248 598
	2009	796 770	-	815 000	(305 625)	708 240	2 951	40 242	2 054 627

- a) La juste valeur à la date de l'attribution utilisée pour établir le nombre d'UAR attribuées aux membres de la haute direction visés en tant que composante de leur rémunération totale a été fixée au moyen du modèle d'évaluation du prix proposé par Towers Watson qui donnait une juste valeur à la date de l'attribution de 11,62 \$. La juste valeur des UAR aux fins comptables représentait la valeur marchande des actions subalternes classe A comportant droit de vote à la date d'attribution, ce qui donne une juste valeur à la date de l'attribution aux fins comptables de 15,51 \$. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'attribution* plus haut dans le présent document pour une explication de la différence entre les choix des méthodes d'évaluation et les motifs qui justifient de tels choix.
- b) La juste valeur à la date de l'octroi utilisée pour établir le nombre d'options émises aux membres de la haute direction visés en tant que composante de leur rémunération totale a été fixée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options sur actions binomial qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 3,26 \$, de 4,39 \$ et de 4,20 \$ en 2009, 2010 et 2011, respectivement. La juste valeur des options à des fins comptables a été établie en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 2,59 \$, 3,63 \$ et 4,31 \$ en 2009, 2010 et 2011, respectivement. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'octroi* précédemment dans le présent document pour un exposé sur la différence entre le choix des modèles d'évaluation ainsi que les motifs derrière ces choix.
- c) Les conditions d'admissibilité à l'acquisition à l'égard des options octroyées et des UAR attribuées dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 ont été fondées uniquement sur le rendement de la Compagnie. Compte tenu de ce rendement, 62,5 % des options et des UAR sont devenues admissibles à l'acquisition. Les options et les UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en fonction de ce rendement ont été déchués et annulés. Le montant de la réduction présenté est la valeur devant être déduite de la juste valeur des octrois et des attributions pour refléter de façon précise la valeur nette de l'option sur actions octroyée et de l'UAR attribuée aux membres de la haute direction visés dans le cadre de sa rémunération totale pour l'exercice 2011. De la même manière, 62,5 % des options sont devenues admissibles à l'acquisition en 2009 et également en 2010. Se reporter à la rubrique *Options sur actions octroyées pour l'exercice 2011* précédemment dans le présent document.
- d) Ce montant comprend la cotisation de la Compagnie aux termes du régime d'achat d'actions de CGI, les prestations d'assurance santé et la couverture connexe, mais exclut la valeur des avantages accessoires et autres avantages personnels, laquelle, dans l'ensemble, est inférieure à 50 000 \$ ou 10 % de la somme du salaire et de la prime pour l'exercice concerné, et dont la présentation n'est donc pas requise.
- e) M<sup>me</sup> Morea est payée en dollars américains. Les montants (autres que ceux relatifs à la rémunération à base d'options) sont présentés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 1,1804 \$ CA, de 1,0407 \$ CA et de 0,9866 \$ CA par dollar américain en 2009, 2010 et 2011, respectivement. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 18 du *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 à la rubrique *Change*.
- f) Donna Morea est devenue *vice-présidente exécutive* le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et prendra sa retraite de la Compagnie le 31 décembre 2011.

## **Politique de séparation pour certains membres de la haute direction visés**

Les membres de la haute direction visés qui font partie des services corporatifs de la Compagnie sont couverts par la politique de séparation de la Compagnie à l'égard des services corporatifs qui s'applique aux dirigeants prédéterminés. La politique de séparation prévoit des paiements compensatoires pour certains membres de la haute direction visés en cas de résiliation sans motif en raison d'un changement de contrôle de la Compagnie.

### *Indemnité de départ et avantages*

La politique de séparation prévoit une indemnité de départ égale à deux fois la somme du salaire de base et de la prime au comptant aux termes du régime de participation aux bénéfices (le montant de la prime correspondant à la prime moyenne versée au cours des trois exercices précédant l'année de la cessation d'emploi). Les avantages liés à l'assurance médicale, dentaire et l'assurance-vie continuent pendant une période de 24 mois à la suite de la date de cessation d'emploi. Cependant, les avantages liés à l'invalidité prennent fin à la date de cessation d'emploi. L'admissibilité à d'autres régimes d'avantages et à des avantages particuliers est assujettie aux dispositions précises de la politique de séparation.

### *Prime au comptant*

Une prime au comptant pour l'exercice aux termes du régime de participation aux bénéfices est payable à la suite de la cessation d'emploi et est calculée, en fonction des primes moyennes versées au cours des trois exercices précédant la cessation d'emploi, au pro rata de la partie de l'exercice au cours de laquelle le membre de la haute direction visé était encore employé par la Compagnie. La prime calculée au pro rata est payable après la fin de l'exercice en question.

### *Options sur actions*

Les options sur actions qui ne sont pas acquises à la date de cessation d'emploi sont déchuës, à moins de décision contraire du conseil d'administration sur la recommandation du comité. Les options sur actions acquises qui n'ont pas été levées à la date de cessation d'emploi doivent l'être dans les 90 jours suivant la date de cessation d'emploi à moins de décision contraire du conseil d'administration sur la recommandation du comité. Toutefois, dans tous les cas, ces options ne peuvent être levées après la période de levée normale de dix ans.

### *UAR*

Les UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition à la date de cessation d'emploi sont déchuës, à moins de décision contraire du conseil d'administration sur la recommandation du comité. Les UAR qui sont devenues admissibles à l'acquisition mais qui n'ont pas été réglées à la date de cessation d'emploi sont réglées dès que possible après cette date, à moins de décision contraire du conseil d'administration sur la recommandation du comité.

### *Services d'aide au remplacement*

La Compagnie engagera les frais liés aux services d'aide au remplacement jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base du dirigeant.

### *Montants payables*

Voici les montants auxquels les membres de la haute direction visés qui font partie des services corporatifs de la Compagnie auraient eu droit aux termes de la politique de séparation de la Compagnie si leur emploi avait pris fin le 30 septembre 2011 : (i) Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil – 3 700 079 \$ en indemnité de départ, 1 261 175 \$ en prime au comptant, 26 346 596 \$ à l'exercice d'options sur actions, 99 590 \$ pour des services d'aide au remplacement et 3 162 \$ en avantages, pour un total de 31 410 601 \$; (ii) André Imbeau, fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif – 1 838 051 \$ en indemnité de départ, 428 233 \$ en prime au comptant, 8 220 051 \$ à l'exercice d'options sur actions, 59 250 \$ pour des services d'aide au remplacement et 1 906 \$ en avantages, pour un total de 10 547 491 \$; (iii) Michael E. Roach, président et chef de la direction – 3 897 836 \$ en indemnité de départ, 1 409 054 \$ en prime au comptant, 19 834 905 \$ à l'exercice d'options sur actions, 99 590 \$ pour des services d'aide au remplacement et 2 316 \$ en avantages, pour un total de 25 243 701 \$; et (iv) R. David Anderson, vice-président exécutif et chef de la direction financière – 1 941 165 \$ en indemnité de départ, 495 908 \$ en prime au comptant, 3 012 984 \$ à l'exercice d'options sur actions, 59 250 \$ pour des services d'aide au remplacement et 1 906 \$ en avantages, pour un total de 5 511 214 \$.

Les montants indiqués à l'égard des options sur actions supposent que les membres de la haute direction visés ont exercé la totalité de leurs options sur actions acquises dans le cours au cours de clôture des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto le 30 septembre 2011.

## **Caractéristiques clés des régimes incitatifs à long terme de CGI**

### **Régime d'options sur actions**

Le régime d'options sur actions est régi par le conseil d'administration. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard du régime d'options sur actions et des octrois d'options et il est responsable d'en superviser l'administration. Le conseil d'administration a le pouvoir et l'autorité pour octroyer des options aux termes du régime d'options sur actions et interprète les modalités des options qui ont été octroyées. Le conseil d'administration octroie des options en désignant les membres, administrateurs, dirigeants et consultants pouvant se voir octroyer des options, y compris le nombre d'options, le prix de levée, la période d'options sur actions et les conditions d'acquisition. Toute décision, désignation et interprétation du conseil d'administration est définitive et obligatoire. La direction de la Compagnie est chargée de son administration courante.

Le nombre total d'actions subalternes classe A comportant droit de vote dont l'émission est autorisée aux termes du régime d'options sur actions s'élève à 53 600 000, ce qui représente, au 13 décembre 2011, 20,61 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être émises globalement à une même personne aux termes du régime d'options sur actions ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions subalternes classe A comportant droit de vote et d'actions classe B émises et en circulation au moment de l'octroi. Le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote pouvant être émises aux initiés dans l'ensemble, en tout temps, conformément au régime d'options sur actions et à toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Le nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote émises aux initiés pendant une période d'un an aux termes du régime d'options sur actions et de toute autre entente de rémunération à base de titres ne peut excéder 10 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B émises et en circulation. Au 13 décembre 2011, des options visant un total de 22 928 494 actions subalternes classe A comportant droit de vote sont en circulation aux termes du régime d'options sur actions, soit 8,81 % des actions subalternes classe A comportant droit de vote et des actions classe B actuellement émises et en circulation.

Aux termes du régime d'options sur actions, le conseil d'administration peut à tout moment modifier, interrompre ou dissoudre le régime d'options sur actions, en totalité ou en partie, sous réserve de l'obtention des approbations requises de la Bourse de Toronto, des actionnaires de la Compagnie ou des autres autorités de réglementation. Les règles de modification du régime d'options sur actions sont plus amplement décrites plus loin dans le présent document à la rubrique *Formule de modification*. Les options ne peuvent être cédées, mises en gage ou par ailleurs grevées sauf dans le cas de legs mobiliers faits dans des testaments ou autrement conformément aux lois en matière de successions.

Le 28 septembre 2011, le conseil d'administration a modifié le régime d'options sur actions pour clarifier les clauses ayant trait aux droits du titulaire d'options advenant une cessation d'emploi. La modification aligne mieux le concept de cessation d'emploi sur la jurisprudence portant sur le droit du travail en y intégrant une définition de « dernier jour de travail » qui précise que la date de cessation tombe le dernier jour de travail dans tous les cas, sans tenir compte de périodes additionnelles associées aux indemnités pour cessation d'emploi, d'un paiement tenant lieu de préavis ou des concepts similaires. La Bourse de Toronto a approuvé la modification qui ne nécessitait pas l'approbation des actionnaires aux termes des dispositions de la formule de modification du régime d'options sur actions.

Le régime d'options sur actions prévoit que le conseil d'administration peut, sur la recommandation du comité, octroyer aux participants admissibles des options sur actions subalternes classe A comportant droit de vote. Le prix de levée des options octroyées est déterminé par le conseil d'administration et il ne peut être inférieur au cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote à la Bourse de Toronto le jour de Bourse précédant immédiatement le jour où l'option sur actions est octroyée. Le conseil d'administration détermine également la durée des options sur actions ainsi que les règles d'acquisition.

Les employés, dirigeants et consultants de la Compagnie et ses filiales et des membres de leur groupe, ainsi que les administrateurs de la Compagnie peuvent recevoir des options aux termes du régime d'options sur actions. La

Compagnie n'a pas pour politique, en ce moment, d'émettre des options aux consultants et aucune option ne leur a été émise au cours de l'exercice 2011.

Les options qui ont été octroyées aux termes du régime d'options sur actions cessent d'être susceptibles de levée à l'expiration de leur durée, laquelle ne peut dépasser dix ans à partir de la date de l'octroi.

En cas de démission ou de cessation d'emploi, les options qui n'ont pas été acquises sont déchues, et les options acquises doivent être levées au cours d'une période de 90 jours.

Les employés qui prennent leur retraite, les administrateurs qui quittent le conseil d'administration et les successions des porteurs d'options sur actions décédés bénéficient de l'acquisition automatique des options qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux règles d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'acquisition sur une certaine période de temps. Ces options doivent être levées dans un délai de 90 jours dans le cas de la prise de retraite ou dans les 180 jours dans le cas d'un décès du porteur d'options sur actions, sous réserve de la prolongation des périodes d'exercice plus amplement décrite ci-après. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut à son gré modifier ces périodes et raccourcir la période d'acquisition, étant entendu que la durée maximale pour toute option sur actions est de dix ans à partir de la date de l'octroi.

La Compagnie ne fournit actuellement aucune aide financière aux participants aux termes du régime d'options sur actions.

#### *Prolongation des périodes d'exercice*

##### *Périodes d'interdiction*

Conformément à la politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction de CGI, les options sur actions ne peuvent être exercées par les initiés lorsqu'une période d'interdiction des opérations est en vigueur.

La politique vise à faire en sorte que les initiés et les membres de CGI qui ont accès à l'information importante non divulguée concernant CGI respectent les lois sur les opérations d'initiés. Aux termes de la politique, ceux qui ont habituellement accès à l'information importante non divulguée peuvent uniquement effectuer des opérations sur des titres de CGI pendant la période commençant le troisième jour ouvrable suivant la publication des résultats financiers trimestriels et des résultats de l'exercice de CGI et se terminant à la fermeture des bureaux le quatorzième jour civil précédant la fin du trimestre fiscal suivant.

Les périodes d'interdiction peuvent également être autorisées de temps à autre par le comité chargé de la politique en matière de divulgation de la Compagnie dans des circonstances particulières ayant trait à la Compagnie lorsque des initiés ne devraient pas être autorisés à effectuer des opérations sur ses titres.

Si la date de l'expiration d'une option sur actions a lieu au cours d'une période d'interdiction, ou dans les dix jours ouvrables suivant le dernier jour de la période d'interdiction, la date d'expiration de l'option sur actions sera le dixième jour ouvrable suivant la fin de cette période d'interdiction.

##### *Prolongations pour durée de service*

Les membres et administrateurs retraités, de même que les successions des porteurs d'options sur actions décédés, gagnent un jour de prolongation pour chaque tranche de trois jours de service au sein de la Compagnie, jusqu'à concurrence d'une période de prolongation maximale de trois (3) ans. La période de prolongation est gagnée au prorata quotidiennement au cours des années de service du porteur d'options sur actions au sein de la Compagnie. La période de prolongation pour durée de service ne peut pas prolonger la durée d'une option sur actions au-delà de la période que le conseil d'administration a établi comme étant la durée d'une option sur actions, laquelle ne peut pas dépasser dix ans à compter de sa date d'octroi.

##### *Formule de modification*

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité, peut modifier, suspendre ou dissoudre le régime d'options sur actions ou modifier toute modalité d'une option sur actions émise et en cours, étant entendu qu'aucune modification, suspension ou dissolution ne peut être faite sans :

- l'obtention de l'approbation des actionnaires de la Compagnie, sauf si l'approbation n'est pas requise aux termes du régime, tel qu'il est plus amplement décrit ci-après;
- l'obtention de toute approbation requise des autorités de réglementation applicable ou d'une Bourse; et

- dans le cas des options émises et en cours, l'obtention du consentement ou, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, le consentement réputé du titulaire d'options visé dans le cas où la modification porte atteinte de façon importante aux droits du titulaire d'options.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise en ce qui concerne les modifications suivantes, pour autant que la modification soit conforme aux exigences applicables des organismes de réglementation :

- les changements de l'admissibilité à la participation au régime d'options sur actions et les limites à la participation au régime d'options sur actions;
- la modification des périodes au cours desquelles les options peuvent être exercées, sous réserve que (i) la période d'option sur actions se termine au dixième anniversaire de la date de l'octroi de l'option sur actions ou avant, et (ii) la prolongation de la période d'exercice des options sur actions ne soit pas supérieure à trois ans;
- le changement des modalités selon lesquelles les options peuvent être octroyées et exercées y compris, notamment, les dispositions concernant le prix auquel les actions peuvent être achetées aux termes du régime, l'acquisition, l'expiration, la cession et les ajustements qui doivent être faits en cas de certains changements, notamment une division d'actions qui touche tous les actionnaires;
- les modifications qui sont nécessaires aux fins de respecter les lois ou les exigences applicables de tout organisme de réglementation applicable ou Bourse;
- la correction de toute ambiguïté, disposition imparfaite, erreur ou omission du régime; et
- le changement des dispositions liées à la gestion du régime d'options sur actions.

Enfin, toute modification qui réduirait le prix de souscription des options sur actions émises et en cours, qui donnerait lieu à une dilution importante ou déraisonnable des actions en circulation ou donnerait des avantages supplémentaires importants aux initiés de la Compagnie doit automatiquement être approuvée par les actionnaires.

Dans le cas d'une modification qui réduirait le prix de souscription de toute option sur actions en cours détenue par un initié ou prolongerait la date d'expiration des options détenues par les initiés au-delà des périodes d'exercice prévues par le régime d'options sur actions, l'approbation des actionnaires de la Compagnie, sauf les initiés visés, doit être obtenue.

### Renseignements sur le régime de rémunération à base de titres de participation au 30 septembre 2011

Le tableau qui suit présente le nombre total d'actions devant être émises à l'exercice d'options en cours aux termes de l'ensemble des régimes de rémunération à base de titres de CGI, la moyenne pondérée de leur prix d'exercice et le nombre d'actions disponibles aux fins d'émissions futures.

Catégorie de régime	Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote devant être émises à la levée des options en cours (nombre)	Moyenne pondérée du prix de levée des options en cours (\$)	Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote demeurant disponibles aux fins d'émissions futures aux termes des régimes de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des actions pouvant être émises aux termes d'options en cours) (nombre)
Régimes de rémunération à base de titres de participation approuvés par les porteurs de titres	24 163 317	11,42 \$	19 590 341
Régimes de rémunération à base de titres de participation non approuvés par les porteurs de titres	-	-	-
Total	24 163 317	11,42 \$	19 590 341

### **Régime d'unités d'actions liées au rendement**

Le régime UAR est régi par le conseil d'administration et le comité fait des recommandations au conseil d'administration relativement au régime UAR et aux attributions d'UAR. Le conseil d'administration a le pouvoir ultime et absolu d'attribuer des UAR aux termes du régime UAR et d'interpréter les modalités des UAR qui ont été attribuées. Le comité est responsable de l'administration du régime UAR et la direction est responsable de son administration quotidienne.

Aux termes du régime UAR, le conseil d'administration peut, en tout temps, modifier ou suspendre ce régime ou y mettre fin, en totalité ou en partie. Les UAR ne peuvent être cédées, mises en gage ou par ailleurs grevées, sauf dans le cadre de legs faits dans les testaments ou autrement conformément aux lois en matière de successions.

Aux termes du régime UAR, le conseil d'administration, sur la recommandation du comité, peut attribuer des UAR à des hauts dirigeants et à d'autres participants qu'il juge admissibles. Chaque UAR habilite le participant à recevoir une action subalterne classe A comportant droit de vote, sous réserve du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance des produits et de rentabilité que le conseil d'administration a établi dans le cadre du budget annuel et du processus de planification stratégique de la Compagnie. Le nombre d'UAR attribuées est fixé selon le montant en dollars de la rémunération à long terme nécessaire pour aligner la rémunération totale du participant sur la politique de rémunération de la Compagnie, et ce nombre tient compte des options sur actions octroyées aux termes du régime d'options sur actions de la Compagnie.

Dès que possible après l'attribution d'UAR, le fiduciaire du régime achète sur le marché libre les actions devant être livrées aux participants au moment du règlement. Le fiduciaire du régime détient les actions en fiducie aux fins du régime UAR.

À chaque date d'admissibilité au règlement, les participants au régime UAR reçoivent du fiduciaire du régime un nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote correspondant au nombre d'UAR dont les droits sont devenus acquis. Les participants peuvent choisir de reporter le règlement des UAR à une date ultérieure ne devant pas dépasser la date d'expiration des UAR.

Au moment de la démission ou de la cessation d'emploi, les UAR qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition deviennent déchues, et les UAR qui sont devenues admissibles à l'acquisition sont réglées à la date de démission ou de cessation d'emploi, selon le cas.

Les participants qui prennent leur retraite et les successions des participants décédés tirent avantage de l'acquisition automatique des UAR qui sont devenues admissibles à l'acquisition conformément aux règles d'acquisition liées au rendement, mais qui n'ont pas encore été acquises en raison de l'acquisition échelonnée sur une certaine période. Ces UAR sont réglées à la date de retraite ou de décès, selon le cas, et le fiduciaire du régime remet les actions subalternes classe A comportant droit de vote dès que possible par la suite.

Les UAR expirent le 31 décembre de la troisième année civile suivant la fin de l'exercice au cours duquel l'UAR est attribuée. À la date d'expiration, toutes les UAR dans le compte du participant dont les droits sont acquis sont automatiquement réglées.

La Compagnie ne procure aucune aide financière aux participants aux termes du régime UAR.

## Rémunération des administrateurs

### Rémunération des membres du conseil d'administration et des membres des comités permanents

MM. Serge Godin, André Imbeau et Michael E. Roach ne sont pas rémunérés en leur qualité d'administrateurs de la Compagnie. La rémunération versée à MM. Godin, Imbeau et Roach figure dans le tableau sommaire de la rémunération précédemment dans le présent document.

La rémunération versée aux administrateurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 était fondée sur les éléments liés à la rémunération des administrateurs présentés dans le tableau qui suit :

Composante	Montant
<b>Honoraires d'administrateur</b>	75 000 \$
<b>Honoraires de l'administrateur en chef</b>	15 000 \$
<b>Honoraires annuels de comité</b>	
Membres	2 000 \$
Président du comité de vérification	12 500 \$
Autres présidents des comités	10 000 \$
<b>Jetons de présence</b>	
Conseil d'administration	1 500 \$
Comité de vérification et de gestion des risques	2 500 \$
Comité des ressources humaines	2 500 \$
Comité de régie d'entreprise	2 500 \$
<b>Autres</b>	
Indemnité de déplacement longue distance aller-retour	5 000 \$

Towers Watson a recommandé au comité, en fonction de son sondage sur la rémunération, que les honoraires annuels des administrateurs soient augmentés pour les faire passer de 50 000 \$ à 75 000 \$. Le comité a convenu de cette augmentation et, dans sa recommandation au conseil d'administration, il a ajouté une clause selon laquelle l'augmentation de 25 000 \$ des honoraires des administrateurs soit versée généralement en UAD. Cependant, un participant aux UAD peut choisir de recevoir l'équivalent de sa part obligatoire au comptant plutôt qu'en UAD si (i) le participant n'est pas résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu; (ii) le participant souscrit sur le marché libre le même nombre d'actions subalternes comportant droit de vote de CGI qu'il aurait reçues sous forme d'UAD; ou (iii) le conseil d'administration dispense par ailleurs le participant. Le conseil d'administration a adopté les recommandations du comité avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Toutes les autres composantes de la rémunération des administrateurs restent inchangées pour l'exercice 2011.

Le tableau qui suit illustre la rémunération versée aux administrateurs pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.

## Tableau de la rémunération des administrateurs

Nom	Honoraires gagnés (\$)	Attributions à base d'actions <sup>a)</sup> (\$)	Attributions à base d'options <sup>b)</sup> (\$)	Réduction relative aux acquisitions en fonction du rendement dans l'attribution à base d'options <sup>c)</sup> (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Claude Boivin	98 500	37 500	29 541	(6 506)	-	121 535
Bernard Bourigeaud <sup>d)</sup>	115 076	-	17 349	(6 506)	-	125 919
Jean Brassard	93 500	77 000	42 379	(6 506)	-	129 373
Robert Chevrier	104 000	85 000	53 131	(6 506)	-	150 625
Dominic D'Alessandro	96 000	77 000	49 444	(6 506)	-	138 938
Thomas P. d'Aquino	113 945	97 445	57 819	(6 506)	-	165 258
Paule Doré	87 500	25 000	25 472	(6 506)	-	106 466
Richard B. Evans <sup>d)</sup>	126 483	75 560	48 707	(6 506)	-	168 684
Serge Godin	La rémunération de M. Godin est présentée dans le Tableau sommaire de la rémunération précédemment dans le présent document.					
André Imbeau	La rémunération de M. Imbeau est présentée dans le Tableau sommaire de la rémunération précédemment dans le présent document.					
Gilles Labbé	94 500	52 000	37 790	(6 506)	-	125 784
Eileen A. Mercier	105 000	56 250	39 876	(6 506)	-	138 370
Michael E. Roach	La rémunération de M. Roach est présentée dans le Tableau sommaire de la rémunération précédemment dans le présent document.					

- a) La colonne indique la valeur en dollars des UAD émises à l'administrateur. Les UAD sont payées au lieu d'une partie des honoraires gagnés par l'administrateur indiqués dans la colonne des honoraires en fonction de la décision de l'administrateur de recevoir un pourcentage de ses honoraires sous forme de UAD plutôt qu'en espèces. La valeur des UAD est par conséquent déjà comprise dans la rémunération indiquée dans la colonne des honoraires et non en sus de cette rémunération.
- b) 4 000 options sur actions en fonction du rendement sont octroyées aux administrateurs externes chaque année. Les options restantes sont émises proportionnellement aux UAD que l'administrateur choisit de recevoir. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* ci-après. Toutes ces options sont évaluées aux fins du tableau de la rémunération des administrateurs en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options sur actions binomial tel qu'il est utilisé à l'égard des membres de la haute direction visés dans le tableau sommaire de la rémunération précédemment dans le présent document. La juste valeur supposée à la date de l'octroi est par conséquent de 4,20 \$ pour 2011. La juste valeur des options à des fins comptables a été établie en utilisant la méthode d'évaluation du prix des options sur actions de Black et Scholes qui donnait une juste valeur à la date de l'octroi de 4,31 \$ pour 2011. Se reporter à la rubrique *Juste valeur à la date de l'octroi* précédemment dans le présent document pour un exposé sur la différence entre le choix des modèles d'évaluation ainsi que les raisons de ce choix.
- c) 62,5 % des 4 000 options sur actions en fonction du rendement annuel sont devenues admissibles à l'acquisition pour l'exercice 2011. Les options qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en fonction du rendement ont été déchuées et annulées. Le montant de la réduction présenté correspond à la valeur en dollars devant être déduite de la juste valeur à la date de l'octroi pour refléter de façon précise la valeur nette de l'octroi de l'option sur actions pour l'administrateur dans le cadre de sa rémunération totale pour l'exercice 2011. Se reporter à la rubrique *Options sur actions octroyées au cours de l'exercice 2011* précédemment dans le présent document.
- d) MM. Bourigeaud et Evans sont payés en dollars américains au pair, selon le même barème à l'égard des honoraires des autres administrateurs externes. Les montants indiqués (autres que ceux relatifs à la rémunération à base d'options) sont présentés en dollars canadiens convertis selon le taux de change moyen utilisé pour présenter l'information relative aux dépenses dans les états financiers annuels audités consolidés de la Compagnie, qui était de 0,9866 \$ CA par dollar américain en 2011. Se reporter à l'information concernant les taux de change utilisés aux fins de la communication de l'information financière à la page 18 du *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 à la rubrique *Change*.

### Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs

Les membres qui se joignent au conseil d'administration pour la première fois sont admissibles, à la date de leur élection ou de leur nomination, à un octroi de 4 000 options sur actions. De plus, les membres du conseil d'administration reçoivent chaque année un octroi de 4 000 options. Ces options sont octroyées aux administrateurs aux termes du régime d'options sur actions.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011, les membres du conseil d'administration pouvaient choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires en UAD. Le nombre d'UAD octroyées à un membre correspond au montant de la rémunération devant être versée en UAD divisé par le cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la Bourse de Toronto la veille de la date du versement. Une fois les UAD octroyées, la valeur en tout temps des UAD créditées au compte UAD d'un administrateur est calculée en fonction du cours des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et suivant le conseil de Towers Watson, la composante des honoraires annuels faisant partie de la rémunération des administrateurs pour les services que ceux-ci rendent au conseil

d'administration de la Compagnie a été majorée passant de 50 000 \$ à 75 000 \$. Les administrateurs doivent recevoir l'intégralité de la part majorée de leurs honoraires annuels en UAD. Cependant, un participant aux UAD peut choisir de recevoir l'équivalent de sa part obligatoire au comptant plutôt qu'en UAD si (i) le participant n'est pas un résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu; (ii) le participant souscrit sur le marché libre le même nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI qu'il aurait reçues sous forme de UAD; ou (iii) le conseil d'administration dispense par ailleurs le participant.

La valeur des UAD n'est payable qu'au moment où l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration. Le montant payé correspond au nombre de UAD accumulées par le membre multiplié par le cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la date du versement que l'administrateur aura choisie. Les administrateurs peuvent choisir une date de versement des UAD ultérieure à leur départ; toutefois, cette date ne doit pas dépasser le 31 décembre de l'année civile suivant l'année de leur départ du conseil d'administration. Le montant est versé au comptant et est assujéti aux retenues d'impôt applicables.

Pour chaque UAD acquise plutôt que des honoraires d'administrateur en espèces, l'administrateur reçoit deux options sur actions aux termes du régime d'options sur actions. Chaque option sur actions émise est assortie d'une période de levée de dix ans et s'acquiert au moment de l'octroi. Le prix de levée correspond au cours de clôture des actions subalternes classe A comportant droit de vote de CGI à la Bourse de Toronto le jour de Bourse précédant immédiatement la date de l'octroi.

L'acquisition des 4 000 options sur actions octroyées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2011 aux termes du régime d'options sur actions était fonction du niveau d'atteinte des objectifs de rentabilité et de croissance. Les objectifs de rendement qui devaient être réalisés pour que des options sur actions deviennent acquises étaient les mêmes que ceux fixés pour les membres de la haute direction visés. D'après le rendement de CGI pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011, 62,5 % des options sont devenues admissibles à l'acquisition. Le quart des options admissibles à l'acquisition en fonction de l'atteinte des objectifs l'ont été le 9 novembre 2011 lorsque les résultats de l'exercice terminé le 30 septembre 2011 ont été approuvés par le conseil d'administration, un quart sera acquis au deuxième anniversaire de l'octroi le 1<sup>er</sup> octobre 2012, un quart sera acquis au troisième anniversaire de l'octroi le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le dernier quart au quatrième anniversaire de l'octroi le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Les options qui ne sont pas devenues admissibles à l'acquisition en raison des conditions d'acquisition ont été déchués et annulées.

### **Options détenues par les administrateurs**

Un tableau présentant la totalité des options sur actions en cours détenues par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés au 30 septembre 2011 ainsi que la valeur dans le cours de ces options sur actions figure en annexe D.

### Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice <sup>a)</sup> (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Claude Boivin	11 505 <sup>b) c)</sup>	37 500	-
Bernard Bourigeaud	12 831 <sup>b) c)</sup>	-	-
Jean Brassard	11 933 <sup>b) c)</sup>	77 000	-
Robert Chevrier	12 094 <sup>b) c)</sup>	85 000	-
Dominic D'Alessandro	1 608 <sup>b) c)</sup>	77 000	-
Thomas P. d'Aquino	12 243 <sup>b) c)</sup>	97 945	-
Paule Doré	2 773 <sup>b) c)</sup>	25 000	-
Richard B. Evans	5 871 <sup>b) c)</sup>	75 560	-
Serge Godin	La rémunération de M. Godin est présentée dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.		
André Imbeau	La rémunération de M. Imbeau est présentée dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.		
Gilles Labbé	1 305 <sup>b) c)</sup>	52 000	-
Eileen A. Mercier	11 747 <sup>b) c)</sup>	56 250	-
Michael E. Roach	La rémunération de M. Roach est présentée dans le <i>Tableau sommaire de la rémunération</i> précédemment dans le présent document.		

- a) Les octrois à base d'actions sont des UAD. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* précédemment dans le présent document.
- b) Les options acquises au cours de l'exercice 2011 étaient des options sur actions liées au rendement octroyées pour les exercices 2007, 2008 et 2009 pour lesquels les prix d'exercice étaient de 11,39 \$, de 9,31 \$ et de 12,54 \$, respectivement. Un tiers des droits rattachés aux options de 2007 et 2008 ont été acquis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, alors que le cours de clôture des actions était de 15,51 \$ et un tiers des droits rattachés aux options de 2009 ont été acquis le 8 novembre 2011, alors que le cours des actions était de 15,54 \$.
- c) Les options restantes sont des options que les administrateurs ont reçues à la suite de la réception des UAD. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* précédemment dans le présent document. Ces options ont été acquises au moment de l'octroi. Étant donné que le prix d'exercice des options sur actions correspond au cours de clôture des actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'octroi, la valeur au moment de l'acquisition reflète la différence positive, s'il en est, entre le cours de clôture des actions à la date de l'octroi et le prix d'exercice.

### Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction visés

Au 13 décembre 2011, aucun administrateur, membre de la haute direction visé, ancien administrateur ou ancien haut dirigeant de la Compagnie n'avait de dette envers la Compagnie.

## **RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE**

Le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration est responsable de toutes les questions liées à la gouvernance y compris la formulation de recommandations au conseil d'administration sur la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents. Le comité administre également le processus d'auto-évaluation du conseil, de ses comités permanents et des administrateurs pris individuellement.

Durant l'exercice 2011, le comité se composait de MM. Thomas P. d'Aquino, président du comité et Jean Brassard et de M<sup>me</sup> Paule Doré. M<sup>me</sup> Doré s'est volontairement retirée du comité le 28 mars 2011 et, depuis qu'elle a quitté le comité, tous les membres du comité sont et continuent d'être des administrateurs indépendants. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2011.

Le rôle et les responsabilités du président du comité sont plus amplement décrits à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents* plus loin dans le présent document.

### **Modification proposée aux statuts et au règlement intérieur de CGI**

La réforme de la *Loi sur les compagnies* (Québec) qui régissait la Compagnie a été adoptée le 4 décembre 2009 par l'adoption de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (la « Loi »).

La Loi est entrée en vigueur le 14 février 2011 et, depuis cette date, la Compagnie est régie par la Loi.

### **Modification aux statuts de CGI**

La Loi modifie le cadre juridique des sociétés comme CGI qui sont constituées en vertu du régime de droit de la province de Québec. Parmi les nouvelles dispositions de la Loi, l'on retrouve les caractéristiques suivantes qui assurent une certaine souplesse aux sociétés québécoises régies par la Loi :

- l'article 153 de la Loi permet au conseil d'administration d'une société ouverte de nommer un certain nombre d'administrateurs supplémentaires au conseil d'administration de la société entre les assemblées des actionnaires. Le nombre d'administrateurs supplémentaires ne peut dépasser un tiers du nombre des administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédente des actionnaires;
- l'article 164 de la Loi permet au conseil d'administration de tenir une assemblée des actionnaires de la société en tout lieu à l'extérieur de la province de Québec.

Les statuts de la Compagnie doivent être modifiés pour que la Compagnie puisse se prévaloir de ces dispositions de la Loi.

Par conséquent, le conseil d'administration recommande que les actionnaires autorisent la modification aux statuts de la Compagnie. Le texte de la résolution spéciale devant être adoptée à cette fin est présenté à l'annexe A.

### **Modification au règlement intérieur de CGI**

L'article 169 de la Loi prévoit que le règlement intérieur d'une société ouverte peuvent permettre au conseil d'administration d'établir une date de référence aux fins d'identifier les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à une assemblée des actionnaires, à y voter, à recevoir des distributions ou à toute autre fin. La Loi prévoit que la date de référence peut être choisie comme étant une date tombant jusqu'à 60 jours avant la date de la tenue de l'événement et, à l'heure actuelle, le règlement intérieur de la Compagnie restreignent le choix d'une date de référence à une date ne pouvant être antérieure de plus de 50 jours francs à la tenue d'une assemblée ou d'un autre événement.

Par conséquent, le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'approuver et de ratifier la modification au règlement intérieur de la Compagnie que le conseil d'administration a adoptée le 5 décembre 2011, mais qui n'entrera en vigueur que lorsque les actionnaires l'auront approuvée. Le texte de la résolution ordinaire devant être adopté à cet égard est présenté à l'annexe B.

### **Pratiques en matière de gouvernance**

Le respect de normes élevées de gouvernance constitue un élément fondamental de la façon dont CGI exerce ses activités. Le texte qui suit énonce les pratiques en matière de gouvernance de CGI.

Les pratiques en matière de gouvernance de CGI sont conformes à celles que suivent des sociétés nationales américaines aux termes des normes d'inscription à la cote du New York Stock Exchange.

### **Actionnaires de CGI**

Les structures et procédures de gouvernance de la Compagnie reposent d'abord et avant tout sur les actionnaires de CGI. À chaque assemblée générale annuelle, les actionnaires de la Compagnie élisent les membres du conseil d'administration et leur donnent le mandat d'assurer et de surveiller la conduite des affaires de la Compagnie pour l'année à venir. Les actionnaires ont la faculté de s'abstenir, s'ils le souhaitent, de voter à l'égard d'un administrateur en particulier.

Dans le cours normal des activités, la haute direction de la Compagnie entreprend parfois certaines mesures d'entreprise pouvant se révéler importantes pour CGI, lesquelles mesures sont au moment opportun soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration de CGI. Ces questions sont au besoin également soumises à l'examen et à l'approbation des actionnaires de CGI. Toutes ces approbations sont sollicitées conformément aux chartes du conseil d'administration et des comités permanents, aux pratiques de gouvernance de CGI et à la législation applicable sur les sociétés et les valeurs mobilières. MM. Serge Godin et André Imbeau, respectivement fondateur et président exécutif du conseil et fondateur et vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif, sont membres du conseil d'administration de CGI et, en date du 13 décembre 2011, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions de CGI ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur des actions de CGI conférant respectivement 50,94 % et 7,65 % des voix rattachées à toutes les actions comportant droit de vote en circulation de CGI.

### **Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI**

Le comité et le conseil d'administration estiment que la taille et la composition du conseil d'administration et de ses comités permanents conviennent bien à la situation de la Compagnie et assurent un fonctionnement efficace du conseil d'administration en tant qu'organe décisionnel indépendant.

#### *Chartes du conseil d'administration et des comités*

Chaque comité permanent fonctionne conformément à sa charte approuvée par le conseil d'administration qui fixe les fonctions et responsabilités du comité.

La charte du conseil d'administration et la charte de chacun des comités permanents exigent que les chartes soient revues une fois par année. Dans le cadre de ce processus, chaque comité permanent entreprend une révision de son mandat et présente toute recommandation de changement au comité de régie d'entreprise à son assemblée tenue chaque année au mois de septembre. Le comité passe en revue les recommandations des comités permanents ainsi que la charte du conseil d'administration. Le comité fait alors une recommandation au conseil d'administration selon la conclusion de son examen. Le conseil d'administration tient compte de la recommandation du comité lorsqu'il apporte les changements qu'il juge appropriés.

Les chartes du conseil d'administration et des comités permanents font partie des Textes fondamentaux de CGI qui sont reproduits en annexe A à la notice annuelle 2011 de CGI déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2011 sera envoyé sans délai aux actionnaires qui en font la demande. Les chartes tirées des Textes fondamentaux sont intégrées aux présentes par renvoi comme suit :

- Charte du conseil d'administration ..... page 19
- Charte du comité de régie d'entreprise ..... page 28
- Charte du comité des ressources humaines ..... page 34
- Charte du comité de vérification et de gestion des risques..... page 39

Le tableau suivant décrit sommairement la structure, les responsabilités et la composition de chacun des comités permanents de la Compagnie.

COMITÉ	COMPOSITION
<p><b>Comité de vérification et de gestion des risques</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification et de gestion des risques est mandaté par le conseil d'administration pour recommander la nomination des auditeurs externes et les conditions de leur mission; évaluer avec les auditeurs la portée de l'audit; il examine avec les auditeurs et la direction l'efficacité des conventions et méthodes comptables de la Compagnie, les procédures de contrôle interne de la Compagnie, les programmes et politiques ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes de la Compagnie à l'égard des systèmes de communication comptable et financière de la Compagnie; il examine les opérations entre parties reliées; et il analyse les états financiers annuels consolidés audités et intermédiaires de la Compagnie ainsi que tous les documents de communication publique contenant de l'information financière auditée ou non auditée et il en recommande l'approbation au conseil d'administration.</p>	<p>Eileen A. Mercier (présidente) Claude Boivin Richard B. Evans Gilles Labbé</p>
<p><b>Comité de régie d'entreprise</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise est chargé d'élaborer l'orientation de la Compagnie à l'égard des questions liées à la gouvernance du conseil ainsi que la réaction de la Compagnie par rapport aux lignes directrices en matière de gouvernance; il évalue la composition du conseil d'administration, de ses comités permanents et de leurs membres et il recommande des candidats aux postes d'administrateurs; il veille à l'exécution du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration; il supervise le programme d'orientation et de formation continue pour les administrateurs; et il veille à l'efficacité de la collaboration entre le conseil d'administration et la direction.</p>	<p>Thomas P. d'Aquino (président) Jean Brassard</p>
<p><b>Comité des ressources humaines</b> Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité des ressources humaines est chargé d'évaluer la rémunération de certains des hauts dirigeants de la Compagnie et de formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard; il évalue la relève de la Compagnie, en plus de se charger de toute autre question que le comité peut juger pertinente à l'égard de la rémunération ou selon les directives spécifiques du conseil d'administration de temps à autre.</p>	<p>Robert Chevrier (président) Bernard Bourigeaud Dominic D'Alessandro</p>

### Rôle et responsabilités du président exécutif du conseil et du chef de la direction

Élu par les actionnaires, le conseil d'administration a délégué à la haute direction la responsabilité de la gestion courante des affaires de la Compagnie conformément au cadre de gestion des opérations de la Compagnie que le conseil d'administration a adopté. Le cadre de gestion des opérations établit le pouvoir général de l'équipe de direction de la Compagnie, ainsi que le niveau d'approbation de la direction requis pour divers types d'opérations dans le cours normal des activités de la Compagnie.

Le rôle du président exécutif du conseil permet à M. Serge Godin de se consacrer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, y compris renforcer les partenariats de la Compagnie avec des clients existants et de promouvoir les relations clés qui mènent à de nouvelles affaires, dont d'importants contrats d'impartition et des acquisitions stratégiques. La nature des responsabilités du président exécutif du conseil sont telles qu'elles font en sorte que celui-ci est un membre de la haute direction de la Compagnie et qu'il n'est pas un président du conseil indépendant.

Toutes les fonctions d'exécution et fonctions générales (sauf le poste de président du conseil et de secrétaire corporatif qui relèvent du président exécutif du conseil) relèvent du chef de la direction qui relève à son tour directement du conseil d'administration. Le chef de la direction, de concert avec l'équipe de direction, élabore les stratégies et objectifs d'entreprise qui sont approuvés par le conseil d'administration. Chaque année, le comité des ressources humaines passe en revue le rendement de l'équipe de direction quant à l'atteinte des objectifs et fait des recommandations au conseil d'administration quant à l'acquisition des options sur actions et au versement de primes aux membres de la haute direction visés aux termes du régime de participation aux bénéfices de la Compagnie.

Globalement, le cadre de gestion des opérations et les objectifs d'entreprise approuvés par le conseil d'administration à chaque année délimitent la portée du pouvoir et des responsabilités de la direction, notamment

ceux du président exécutif du conseil et du chef de la direction, quant aux activités courantes de la Compagnie et à l'atteinte de ses objectifs. Le président exécutif du conseil et le chef de la direction déposent des rapports au conseil d'administration à chaque réunion fixe régulière du conseil d'administration et leur rendement par rapport aux objectifs est évalué à chaque année. À terme, le conseil d'administration est responsable devant les actionnaires à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

### **Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents**

#### *Administrateur en chef*

M. Thomas P. d'Aquino, membre indépendant du conseil d'administration et président du comité, occupe actuellement le poste d'administrateur en chef de CGI.

La charte du conseil d'administration qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document), prévoit que le conseil d'administration doit nommer un administrateur en chef parmi les administrateurs indépendants. L'administrateur en chef doit veiller à ce que le conseil d'administration agisse de manière indépendante par rapport à la direction de la Compagnie et ait pleinement conscience de ses obligations envers les actionnaires.

Dans l'exécution de ses responsabilités, l'administrateur en chef fournit de l'information au président exécutif du conseil quant à la préparation des ordres du jour des réunions du conseil d'administration, établit l'ordre du jour des réunions des administrateurs indépendants et en assure la présidence et mène le processus d'auto-évaluation annuelle pour le conseil d'administration.

De concert avec le président exécutif du conseil, l'administrateur en chef facilite l'interaction efficace et transparente entre les membres du conseil et la direction. L'administrateur en chef formule également des observations au président exécutif du conseil et fait office d'intermédiaire de rétroaction à l'égard des stratégies, de la responsabilité, des relations et d'autres questions.

#### *Présidents de comités permanents*

Le rôle et les responsabilités de chacun des présidents des comités permanents du conseil d'administration sont prévus dans la charte propre à chaque comité. Les chartes des comités permanents sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document).

Le président de chaque comité est chargé de diriger les travaux du comité et en cette qualité de s'assurer que la structure et le mandat du comité sont appropriés et adéquats pour s'acquitter de ses responsabilités, que le comité dispose des ressources adéquates et d'informations pertinentes et actuelles pour l'exécution de ses travaux, et que le calendrier, l'organisation et les procédures des réunions de comités prévoient suffisamment de temps pour examiner et discuter des questions pertinentes. Le président du comité doit veiller à ce que l'efficacité du comité soit régulièrement évaluée.

Le président de comité préside les réunions du comité et collabore avec le secrétaire corporatif de la Compagnie, le président exécutif du conseil, ainsi que les dirigeants concernés de la Compagnie à l'établissement du calendrier des réunions de comité et des ordres du jour pour chacune des réunions, et a le pouvoir de convoquer des réunions extraordinaires du comité. Le président du comité fait office d'intermédiaire entre la direction de la Compagnie à l'égard du programme de travail du comité et veille à ce que le comité fasse rapport au conseil d'administration plénier à chaque réunion ultérieure du conseil d'administration quant aux délibérations, aux décisions et aux recommandations du comité.

### **Critères à l'égard du mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de CGI**

Chaque année, le comité passe en revue l'ensemble des pratiques en matière de gouvernance de la Compagnie dans le cadre d'un exercice mené bien avant la préparation et l'examen annuel de la circulaire de la direction de la Compagnie, afin que de telles pratiques, y compris celles régissant les conditions d'exercice d'un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration, soient attentivement examinées distinctement des cycles de fin de l'exercice et de préparation de l'assemblée générale annuelle.

### *Indépendance*

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, le conseil d'administration de CGI doit se composer d'une majorité d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire des administrateurs qui doivent être et demeurer libres de quelque lien important avec la Compagnie, sa direction et ses auditeurs externes qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qui sont par ailleurs indépendants au sens des pratiques exemplaires de l'industrie et des définitions d'indépendance applicables aux termes des lignes directrices et règles en matière de gouvernance des autorités de réglementation en valeurs mobilières et des Bourses.

Le conseil d'administration a conclu que le poste d'administrateur en chef instauré depuis 1996 fait en sorte que le conseil d'administration peut agir en toute indépendance de la direction d'une manière efficace. L'administrateur en chef tient des réunions régulières des administrateurs externes, de même que des réunions régulières des administrateurs indépendants en l'absence des administrateurs reliés. L'administrateur en chef a tenu quatre de ces réunions des administrateurs externes au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2011 et, à deux de ces réunions, seuls les administrateurs indépendants étaient présents.

Le conseil d'administration a établi que les administrateurs qui sont considérés comme indépendants dans la présente circulaire de la direction n'ont aucun intérêt ni aucun lien avec CGI ou avec l'un des actionnaires importants de CGI, qui soit susceptible de nuire de façon importante à leur capacité d'agir dans le meilleur intérêt de la Compagnie, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet, et qu'ils sont par conséquent indépendants au sens des lignes directrices et des règles applicables.

L'indépendance du conseil d'administration et de ses comités permanents est renforcée par leur possibilité d'engager des conseillers externes au besoin. De plus, chaque administrateur peut également retenir les services de conseillers externes avec l'autorisation du président du comité de régie d'entreprise.

Les actionnaires de CGI, ou toute personne qui a un intérêt dans la Compagnie, qui désirent communiquer avec les administrateurs indépendants ou non membres de la direction de CGI peuvent le faire par courriel transmis à [administrateur\\_en\\_chef@cgi.com](mailto:administrateur_en_chef@cgi.com) ou en ayant recours à la page Contact du site internet de CGI à l'adresse [www.cgi.com](http://www.cgi.com).

### *Expertise et compétences en matière de finances et d'exploitation*

Aux termes des pratiques de gouvernance de CGI, tous les administrateurs du conseil d'administration de CGI possèdent des compétences financières et des compétences en matière d'exploitation. Chaque membre du conseil d'administration n'est pas tenu de posséder des compétences financières aussi approfondies que celles des membres du comité de vérification et de gestion des risques de CGI. Posséder des compétences d'exploitation signifie que l'administrateur doit avoir une vaste expérience de l'application des décisions d'affaires courantes et des objectifs d'entreprise stratégiques acquise dans le cadre d'expériences antérieures significatives en tant que chef de la direction ou en tant que membre de la haute direction en quelque autre qualité, mais investi de responsabilités d'exploitation étendues.

L'expérience des administrateurs est évaluée par le comité à chaque année lorsqu'il passe en revue les questions liées à la planification de la relève du conseil d'administration dans le cadre du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et des comités permanents (voir la rubrique *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle* plus loin dans le présent document) et formule des recommandations à cet égard au conseil d'administration. L'expertise dans les marchés verticaux sectoriels dans lesquels la Compagnie exerce des activités, et les compétences et l'expertise en matière d'exploitation ainsi que les compétences financières sont parmi les principaux critères utilisés pour choisir des candidats à l'élection au conseil d'administration, pour évaluer et établir la composition du conseil de CGI et pour évaluer le rendement des administrateurs à chaque année dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle du conseil d'administration et des comités permanents. L'objectif du conseil d'administration à l'égard de sa composition est d'assurer qu'il soit doté de l'expertise nécessaire dans chacun des marchés verticaux ciblés de la Compagnie.

Les membres du conseil qui siègent au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie doivent posséder des compétences en matière d'exploitation et des compétences financières, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI, et par ailleurs conformément aux normes de gouvernance applicables en vertu de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières.

Le comité et le conseil d'administration ont établi que tous les membres du comité de vérification et de gestion des risques possèdent des compétences financières et que deux membres du comité, soit la présidente du comité, M<sup>me</sup> Eileen A. Mercier et M. Gilles Labbé possèdent une expertise financière conformément aux règles de gouvernance du New York Stock Exchange et aux règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. M<sup>me</sup> Mercier a acquis son expertise au cours de sa carrière, notamment en qualité de vice-présidente principale et chef de la direction financière d'Abitibi-Price Inc. entre 1990 et 1995 et M. Labbé est Fellow de l'Institut des comptables agréés.

Les membres restants du comité de vérification et de gestion des risques, soit MM. Claude Boivin et Richard B. Evans, possèdent des compétences financières, soit la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparable dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de CGI.

M. Claude Boivin a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait en qualité de président et chef de l'exploitation d'Hydro-Québec avant de prendre sa retraite et, par la suite, alors qu'il siégeait aux comités d'audit du Fonds de revenu Boralex énergie et de GLV Inc. et au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie. Avant son mandat actuel auprès du comité, M. Boivin avait déjà été membre du comité de 1997 à 2006.

M. Richard B. Evans a acquis ses compétences financières alors qu'il agissait en qualité de chef de la direction de Rio Tinto Alcan (et en qualité de président et chef de la direction d'Alcan Inc. avant son acquisition par Rio Tinto Plc.). En qualité de chef de la direction, il était chargé de la supervision du chef des finances de la compagnie et était ultimement responsable de l'exploitation de même que de l'information financière et comptable.

#### *Participation aux réunions du conseil et des comités permanents*

Le comité surveille la participation des administrateurs et, en plus de tenir compte de la participation à l'égard des candidats recommandés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le comité communique la fiche de présence de tous les administrateurs dans la circulaire de la direction. Le taux de participation global pour le conseil d'administration de CGI pour l'exercice 2011 s'est établi à 97 % pour le conseil d'administration, à 90 % pour le comité de vérification et de gestion des risques, à 92 % pour le comité des ressources humaines et à 100 % pour le comité de régie d'entreprise. Les renseignements détaillés à l'égard des réunions et des présences sont fournis dans le tableau suivant.

Réunions du conseil et des comités permanents et présences Exercice terminé le 30 septembre 2011				
Administrateur	Présence aux réunions du conseil		Présence aux réunions de comités	
	6 réunions ordinaires		Vérification Régie d'entreprise Ressources humaines	5 réunions ordinaires 3 réunions ordinaires 4 réunions ordinaires
Claude Boivin	6 de 6	100 %	Vérification	5 de 5 100 %
Bernard Bourigeaud	5 de 6	83 %	Ressources humaines	3 de 4 75 %
Jean Brassard	6 de 6	100 %	Régie d'entreprise	3 de 3 100 %
Robert Chevrier	6 de 6	100 %	Ressources humaines (président)	4 de 4 100 %
Dominic D'Alessandro	6 de 6	100 %	Ressources humaines	4 de 4 100 %
Thomas P. d'Aquino	6 de 6	100 %	Régie d'entreprise	3 de 3 100 %
Paule Doré	6 de 6	100 %	Régie d'entreprise <sup>a)</sup>	1 de 1 100 %
Richard B. Evans	6 de 6	100 %	Vérification	5 de 5 100 %
Serge Godin (président)	6 de 6	100 %		
André Imbeau	6 de 6	100 %		
Gilles Labbé	5 de 6	83 %	Vérification	4 de 5 80 %
Eileen A. Mercier	5 de 6	83 %	Vérification (présidente)	4 de 5 80 %
Michael E. Roach	6 de 6	100 %		

- a) M<sup>me</sup> Doré s'est retirée du comité de régie d'entreprise le 28 mars 2011 et le tableau indique par conséquent sa présence jusqu'à la date de sa démission du comité.

*Lignes directrices en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs*

Une ligne directrice en matière de propriété d'actions à l'intention des administrateurs a été adoptée le 15 juin 2004. Les administrateurs de CGI sont tenus de détenir au moins 10 000 actions subalternes classe A comportant droit de vote ou UAD dans le plus éloigné des délais suivants : i) trois ans suivant leur élection ou nomination au conseil d'administration ou ii) trois ans suivant l'adoption de la ligne directrice, le 15 juin 2004. Tous les administrateurs ont une participation qui respecte les exigences de cette ligne directrice.

Le tableau suivant fait état de la propriété d'actions des administrateurs externes de la Compagnie au 13 décembre 2011 et à la date à laquelle leur participation doit atteindre le niveau minimum de propriété d'actions.

Propriété d'actions des administrateurs externes <sup>a)</sup>							
Administrateur	Année	Nombre d'actions subalternes classe A comportant droit de vote	Nombre d'UAD	Nombre total d'actions et d'UAD	Valeur totale « à risque » des actions et des UAD <sup>b)</sup>	Actions ou UAD devant être acquises pour atteindre le niveau de propriété	Date à laquelle le niveau de propriété minimal doit être atteint
Claude Boivin	2011	104 596	9 150	113 746	2 147 524 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	104 596	7 259	111 855	1 861 267 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>1 891</b>	<b>1 891</b>	<b>286 257 \$</b>		
Bernard Bourigeaud	2011	10 000	-	10 000	188 800 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	3 332	-	3 332	55 444 \$		
	<b>Écart</b>	<b>6 668</b>	<b>-</b>	<b>6 668</b>	<b>133 356 \$</b>		
Jean Brassard <sup>c)</sup>	2011	1 021 504	3 882	1 025 386	19 359 288 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	1 117 344	-	1 117 344	18 592 604 \$		
	<b>Écart</b>	<b>(95 840)</b>	<b>3 882</b>	<b>(91 958)</b>	<b>766 689 \$</b>		
Robert Chevrier	2011	10 000	24 600	34 600	653 248 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	10 000	20 314	30 314	504 425 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>4 286</b>	<b>4 286</b>	<b>148 823 \$</b>		
Dominic D'Alessandro	2011	10 000	6 174	16 174	305 365 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	10 000	2 291	12 291	204 522 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>3 883</b>	<b>3 883</b>	<b>100 843 \$</b>		
Thomas P. d'Aquino	2011	-	24 277	24 277	458 350 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	-	19 365	19 365	322 234 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>4 912</b>	<b>4 912</b>	<b>136 116 \$</b>		
Paule Doré	2011	99 774	11 521	111 295	2 101 250 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	99 774	-	99 774	1 660 239 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>11 521</b>	<b>11 521</b>	<b>441 011 \$</b>		
Richard B. Evans	2011	10 000	7 266	17 266	325 982 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	10 000	3 453	13 453	223 858 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>3 813</b>	<b>3 813</b>	<b>102 124 \$</b>		
Gilles Labbé	2011	-	3 767	3 767	71 121 \$	6 233	27 janvier 2013
	2010	-	1 145	1 145	19 053 \$		
	<b>Écart</b>	<b>s.o.</b>	<b>2 622</b>	<b>2 622</b>	<b>52 068 \$</b>		
Eileen A. Mercier	2011	18 777	21 543	40 420	763 130 \$	s.o.	Respecte le niveau de propriété
	2010	21 877	18 706	40 583	675 301 \$		
	<b>Écart</b>	<b>(3 000)</b>	<b>2 837</b>	<b>(163)</b>	<b>87 829 \$</b>		

- a) Les données de 2011 sont fournies en date du 13 décembre 2011, tandis que les données de 2010 sont fournies en date du 13 décembre 2010.
- b) D'après les cours de clôture des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto le 13 décembre 2011 et le 13 décembre 2010, respectivement.
- c) Le nombre d'actions indiqué pour M. Brassard combine les actions subalternes classe A comportant droit de vote et les actions classe B dont M. Brassard a la propriété ou le contrôle, de façon directe ou indirecte.

*Disponibilité et charge de travail*

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter de lignes directrices officielles à l'égard du nombre de conseils ou de comités auxquels des administrateurs indépendants peuvent

siéger étant donné que l'apport de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration fait partie du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et que des limites arbitraires peuvent ne pas être dans l'intérêt de la Compagnie.

M<sup>me</sup> Eileen A. Mercier siège aux comités d'audit de deux autres sociétés, M. Richard B. Evans siège au comité d'audit de deux autres sociétés et MM. Boivin et Labbé ne siègent à aucun autre comité d'audit. Le conseil d'administration et le comité ont établi que le fait que ces membres du comité de vérification et de gestion des risques siègent à ces autres comités ne compromet pas leur capacité de siéger efficacement au comité de vérification et de gestion des risques de la Compagnie.

#### *Conflits d'intérêts*

Il existe un processus aux termes duquel les administrateurs acceptent annuellement le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* de CGI de la même façon que le font les dirigeants et les membres. Tous les administrateurs l'ont accepté. Tous les administrateurs ont également déclaré leurs intérêts à l'égard de toutes les autres sociétés pour lesquelles ils exercent les fonctions d'administrateur ou de dirigeant. Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à continuer la pratique voulant que les administrateurs dont les fonctions principales subissent un changement important offrent leur démission.

#### *Participation au programme d'orientation et de formation permanente*

Chaque nouvel administrateur participe à un programme d'orientation et de formation permanente officiel. Le programme consiste en une présentation détaillée du plan stratégique triennal en cours de la Compagnie, ainsi qu'une série de réunions entre le nouvel administrateur et i) le fondateur et président exécutif du conseil, ii) l'administrateur en chef, iii) le président et chef de la direction, iv) le président de chaque comité permanent auquel l'administrateur siègera, et v) d'autres principaux dirigeants de la Compagnie. Selon l'expérience et les antécédents de l'administrateur et les résultats des réunions avec les dirigeants, des réunions supplémentaires peuvent être organisées. Outre les réunions avec les dirigeants, les nouveaux administrateurs reçoivent un dossier de référence de l'administrateur de CGI, un jeu complet de documents comprenant des renseignements publics et privés concernant la Compagnie; lesquels fournissent de l'information circonstanciée sur la Compagnie; son exploitation; sa situation financière; sa structure de direction; ses politiques et son dossier d'information au public; les programmes de travail et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents; des notes biographiques des principaux hauts dirigeants de CGI; de la documentation concernant les fonctions et responsabilités de l'administrateur, notamment une vue d'ensemble de la couverture d'assurance de la Compagnie pour la responsabilité des administrateurs et des dirigeants; les lignes directrices sur la divulgation d'information occasionnelle importante et les opérations d'initiés sur les titres de CGI (se reporter à la rubrique *Lignes directrices sur la divulgation d'information* plus loin dans le présent document); et le processus de la Compagnie en matière de déclaration d'opérations sur ses actions par ses initiés assujettis.

En plus du programme d'orientation officiel, le programme de formation permanente comprend des exposés sur différents sujets d'intérêt, dont les développements récents sur le marché mondial des technologies de l'information qui sont donnés au conseil d'administration sur une base régulière. Des présentations détaillées sont également données aux comités permanents du conseil d'administration sur des sujets techniques, tels l'application de principes comptables dans la préparation des états financiers de la Compagnie, les règles et pratiques de gouvernance d'entreprise et les tendances en matière de rémunération des administrateurs et membres de la direction.

Les administrateurs reçoivent également des mises à jour sur les initiatives commerciales et de gouvernance, ainsi que des réponses aux questions soulevées de temps à autre par les membres du conseil d'administration. Les administrateurs qui le souhaitent peuvent prendre des arrangements avec le secrétaire corporatif de la Compagnie en vue de participer, aux frais de CGI, à des associations ou à des conférences sectorielles au niveau du conseil, de s'inscrire à des cours de formation continue qui sont pertinents pour leurs fonctions d'administrateur de la Compagnie ou par ailleurs d'entreprendre des activités qui rehaussent de façon significative leur apport au sein du conseil d'administration de CGI.

#### *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle*

L'administrateur en chef, de concert avec le comité, coordonne une auto-évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités permanents du conseil et de l'apport de chaque administrateur. Le comité est également chargé d'établir les compétences, aptitudes et qualités personnelles recherchées chez les nouveaux membres du conseil d'administration pour rehausser la valeur de la Compagnie. Les administrateurs

sont évalués par rapport à l'apport que l'on attend d'eux. Cette évaluation se fonde sur des questionnaires annuels soumis aux administrateurs.

Des questionnaires distincts traitent de l'évaluation du conseil dans son ensemble et de l'apport de chaque administrateur. Une fois que l'administrateur en chef a reçu les réponses, il les compile et analyse les résultats. Il discute par la suite avec chaque administrateur des auto-évaluations. À la suite des discussions avec chaque administrateur, l'administrateur en chef analyse les résultats globaux du processus d'auto-évaluation avec le fondateur et président exécutif du conseil, et avec les présidents des comités permanents. Le comité se réunit ensuite afin de passer en revue les résultats du processus d'auto-évaluation et présente les résultats finaux au conseil d'administration à des fins de discussions.

Le conseil d'administration révisé chaque année l'évaluation de son rendement et les recommandations formulées par le comité en vue d'accroître l'efficacité du conseil dans l'exécution de ses responsabilités. Le conseil d'administration prend les mesures appropriées en fonction des résultats du processus d'examen.

#### *Âge de la retraite et limites des mandats d'administrateur*

Le conseil d'administration a approuvé la recommandation du comité visant à ne pas adopter d'âge officiel de retraite ou de limites officielles des mandats d'administrateur.

Le succès de CGI tient largement à l'expérience et aux connaissances de la Compagnie dans ses marchés verticaux. Les critères de sélection des administrateurs de CGI plus amplement décrits précédemment dans le présent document à la rubrique *Expertise et compétences en matière de finances et d'exploitation* en tiennent compte et sont conçus de manière à assurer la Compagnie que le conseil d'administration se compose de spécialistes en toute matière susceptible de nous apporter les connaissances, l'expérience, l'expertise et une vision des affaires et de l'exploitation dans chacun des marchés de la Compagnie. L'imposition de limites au mandat d'administrateur ou d'un âge de la retraite arbitraire exposerait inutilement la Compagnie à la perte de ressources précieuses qu'il serait difficile de remplacer. Le comité et le conseil d'administration sont donc d'avis qu'un âge de retraite obligatoire ou des limites de mandat obligatoires pourraient priver de façon arbitraire et inutile le conseil d'administration d'importantes ressources.

À l'instar d'autres aspects des pratiques en matière de gouvernance de CGI, les limites au mandat d'administrateur et la politique de retraite du conseil d'administration sont révisées chaque année. Au moment des délibérations concernant les limites au mandat d'administrateur ou l'âge de la retraite obligatoire, les administrateurs qui seraient touchés par l'adoption de telles limites, se retirent de la réunion et s'abstiennent de voter sur ces questions.

#### **Processus de nomination du conseil d'administration**

Les actionnaires sont responsables de l'élection des administrateurs de CGI. Il incombe au conseil d'administration de proposer les candidats à l'élection choisis par les actionnaires. Le conseil d'administration se fonde sur les recommandations du comité à cet égard.

Sur la foi des résultats de l'auto-évaluation du conseil (voir la rubrique *Participation au processus d'auto-évaluation annuelle* précédemment dans le présent document) ou de sa propre évaluation des besoins de la Compagnie, le comité peut recommander que la composition du conseil ou de ses comités permanents soit modifiée afin d'assurer qu'il continue de servir l'intérêt véritable de la Compagnie et d'assurer une relève appropriée des administrateurs. Par exemple, lorsqu'il est approprié de le faire, des administrateurs supplémentaires peuvent être nommés au comité pour veiller à ce que les connaissances soient transmises afin de faciliter une transition en douceur lorsque le besoin se fait sentir.

Lorsque des changements à la composition du conseil d'administration sont nécessaires, les candidats éventuels sont identifiés en fonction de leur expertise et de leurs connaissances dans les marchés verticaux sectoriels dans lesquels la Compagnie exerce des activités, ainsi que de leurs compétences en matière d'exploitation et leurs compétences financières. Le comité, le fondateur et président exécutif du conseil d'administration, le président du comité et l'administrateur en chef se consultent relativement aux mesures à prendre et aux étapes nécessaires à suivre pour évaluer les candidats et confirmer leur volonté de devenir membre du conseil.

Une fois la sélection des candidats effectuée, le comité recommande au conseil que le candidat soit nommé par le conseil en cas de vacance à combler ou qu'il dépose sa candidature pour l'élection à la prochaine assemblée des actionnaires.

### **Participation du conseil d'administration à la planification stratégique**

Le conseil d'administration est directement et étroitement lié à la préparation et à l'approbation du plan stratégique triennal continu de CGI qui est examiné et évalué à chaque année par le conseil d'administration.

CGI a adopté une approche ascendante en matière de planification budgétaire et stratégique afin d'en arriver à un plan d'affaires qui offrira le plus possible l'optimisation des occasions d'affaires et l'atténuation des risques, notamment d'exploitation de la Compagnie. Le conseil d'administration reçoit un exposé circonstancié au tout début du processus de planification couvrant tous les aspects de la planification stratégique de CGI afin que les administrateurs soient en mesure de contribuer de façon significative au processus avant que le plan d'affaires final ne prenne forme.

Conformément au procédé de planification stratégique continue de trois ans, le plan stratégique commence avec les initiatives, les directives et les priorités établies relativement à l'unité d'exploitation par l'équipe de gestion de la Compagnie que les vice-présidents énoncent au moment de la conférence annuelle des vice-présidents de la Compagnie. Le plan est alors présenté aux administrateurs en juillet aux fins d'examen et de discussion. À l'étape suivante, le plan est amélioré par la direction et est par la suite présenté au conseil d'administration aux fins d'approbation en septembre. Le procédé de planification continue de trois ans fournit une possibilité intéressante aux administrateurs de contribuer au procédé de planification stratégique. Outre le processus de planification officiel, l'ordre du jour de chaque réunion du conseil prévoit un point permanent intitulé *Table ronde des administrateurs*, une tribune de discussions libre entre le conseil et la direction quant à l'orientation stratégique de la Compagnie.

### **Lignes directrices sur la divulgation d'information**

Le conseil d'administration de CGI a adopté les lignes directrices sur la divulgation d'information occasionnelle importante et les opérations d'initiés sur les titres de CGI (les « lignes directrices ») qui énoncent les principes directeurs des pratiques en matière de divulgation de la Compagnie conformément aux règles des autorités de réglementation et aux pratiques exemplaires. Les lignes directrices font partie des Textes fondamentaux de CGI reproduits en annexe A à la notice annuelle 2011 de CGI qui a été déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2011 sera envoyée sans délai aux actionnaires qui en font la demande.

Aux termes des lignes directrices, le conseil d'administration est chargé de surveiller le contenu des principales communications de la Compagnie destinées à ses actionnaires et au public investisseur. Le conseil d'administration est d'avis qu'il appartient à la direction de communiquer pour le compte de la Compagnie avec ses actionnaires et la communauté financière. La Compagnie maintient un service efficace de relations avec les investisseurs visant à répondre aux questions et aux préoccupations des actionnaires. En 2004, la Compagnie a adopté le cadre de gestion du partenariat actionnaire (« CGPA ») de CGI. Le CGPA structure les procédés et la diffusion de l'information entre CGI et ses actionnaires ainsi qu'avec la communauté financière, y compris les analyses de recherche du côté acheteur (investisseurs institutionnels) et du côté vendeur (courtiers en valeurs). CGI a obtenu la certification ISO 9001 pour l'application du CGPA aux activités de la compagnie.

Dans le cadre du CGPA, CGI mène chaque année une enquête auprès des actionnaires institutionnels et des analystes du côté vendeur afin d'évaluer la satisfaction des actionnaires. Le sondage vise à donner un aperçu du sentiment des investisseurs afin d'améliorer son programme de relations avec les investisseurs.

L'évaluation annuelle CGPA menée au cours de l'exercice 2011 a dégagé des résultats globaux pour CGI de 8,1 sur une possibilité de 10, ce qui se compare avantageusement aux résultats moyens des autres sociétés publiques de 7,6 sur une possibilité de 10 et de 7,8 sur une possibilité de 10 pour le groupe de référence de services de technologie de l'information.

Après l'évaluation, les suggestions d'amélioration reçues au cours du sondage sont prises en compte en vue d'assurer l'amélioration continue.

Le conseil d'administration examine et, au besoin, approuve les documents de divulgation réglementaire avant leur diffusion sur le marché et aux actionnaires de la Compagnie.

La charte du conseil d'administration qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document) prévoit que le mandat des administrateurs comprend la surveillance de l'intégrité des systèmes

d'information de gestion et de contrôle interne de la Compagnie. Le comité de vérification et de gestion des risques a pour responsabilité première, aux termes de sa charte, d'examiner les systèmes d'information de gestion et de contrôle interne de la Compagnie. Le comité fait rapport au conseil d'administration à cet égard.

### **Rémunération des administrateurs**

Le comité des ressources humaines examine périodiquement la rémunération des administrateurs. Pour établir la rémunération des administrateurs, le comité considère la rémunération des administrateurs offerte par les sociétés composant le groupe de référence utilisé comme guide à l'égard des questions relatives à la rémunération, ainsi que les risques et responsabilités que les administrateurs de la Compagnie assument dans l'exercice de leurs fonctions au sein du conseil d'administration et des comités permanents. Voir la rubrique *Rémunération des administrateurs* dans le rapport du comité des ressources humaines précédemment dans le présent document.

### **Code d'éthique et de conduite professionnelle**

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle et le Code de conduite des dirigeants de CGI font partie des Textes fondamentaux de CGI reproduits en annexe A à la notice annuelle 2011 qui a été déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières canadiennes et dont on peut obtenir copie au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Un exemplaire de la notice annuelle 2011 sera envoyé sans délai aux actionnaires qui en font la demande.

Le conseil d'administration veille à ce que le Code d'éthique et de conduite professionnelle soit respecté et, aux termes de sa charte, il est responsable de toute dérogation aux dispositions du code qui sont accordées aux administrateurs ou aux dirigeants. Aucune dérogation de ce type n'a été accordée à ce jour.

L'examen annuel du Code d'éthique et de conduite professionnelle relève principalement du comité qui veille à la conformité avec le code d'éthique, examine toute demande de retrait ou de dispense de son application et formule des recommandations sur ces questions auprès du conseil d'administration.

Aux termes des modalités du Code d'éthique et de conduite professionnelle, tous les membres de CGI sont tenus de se conformer au code et de veiller à ce qu'il soit respecté. Le code exige que les infractions soient déclarées à la direction et le secrétaire de la Compagnie est chargé de recevoir les rapports d'infraction et de les déclarer au comité et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a établi des procédures approuvées par le comité de vérification et de gestion des risques visant la réception, la conservation et le traitement de plaintes concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, de même que d'autres violations au Code d'éthique et de conduite professionnelle ou au Code de conduite des dirigeants. À cet égard, la Compagnie a adopté *la politique relative à notre dispositif d'alerte professionnelle*, qui permet aux membres qui souhaitent soumettre une plainte de le faire par une ligne réservée de signalisation de manquement éthique indépendante et un site internet sécurisé qui garantissent la confidentialité aux membres qui souhaitent conserver l'anonymat. La réception et le traitement de ces plaintes relèvent principalement du comité de vérification et de gestion des risques. Un rapport sur le processus et les plaintes reçues est remis tous les trimestres au comité de vérification et de gestion des risques par le chef du service d'audit interne.

Dans le cadre d'un programme d'intégration des nouveaux membres, ceux-ci reçoivent une formation qui les familiarise avec les politiques de CGI, les responsabilités qui leur incombent et les avantages auxquels ils ont droit. Afin de veiller à ce que tous les membres de CGI comprennent l'importance que la Compagnie attache au respect du Code d'éthique et de conduite professionnelle, chaque nouveau membre reçoit de l'information sur le code et la manière de déclarer les violations en matière d'éthique, et est tenu de s'engager par écrit qu'il se conformera au Code. Cet engagement écrit est renouvelé tous les ans en même temps que l'évaluation du membre.

L'Institut de leadership de CGI offre régulièrement une série de cours intensifs conçus pour veiller à ce que les nouveaux gestionnaires connaissent les méthodes d'exploitation et les politiques de CGI, y compris le Code d'éthique et de conduite professionnelle et la façon de signaler des violations.

En outre, la Compagnie offre un portail internet qui permet à tous les membres d'avoir accès aux politiques de la Compagnie, y compris le Code d'éthique et la façon de signaler une violation.

Ces mesures sont complétées par le service d'audit interne, la fonction d'examen des contrôles internes et le contentieux, et viennent s'ajouter aux rapports trimestriels déposés auprès du comité de vérification et de gestion des risques sur les questions qui relèvent de leur compétence. Ces rapports peuvent comprendre les rapports sur les violations au Code d'éthique lorsque ces violations sont soulevées dans le cadre des mandats d'audit interne et des réclamations contre la Compagnie.

Outre le Code d'éthique et de conduite professionnelle de CGI, les principaux dirigeants et dirigeants financiers, y compris le fondateur et président exécutif du conseil, le fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, le principal dirigeant ou contrôleur comptable, ainsi que les autres personnes exerçant des fonctions analogues sont assujettis au Code de conduite des dirigeants de CGI, qu'ils doivent examiner et reconnaître à chaque année.

CGI Federal Inc., la filiale en exploitation de la Compagnie qui rend des services au gouvernement fédéral américain, a adopté des politiques et des procédures précises pour se conformer aux exigences spécifiques des lois et des règlements du gouvernement fédéral américain en matière d'approvisionnement.

### **Relations avec les actionnaires et décisions exigeant leur consentement**

En se conformant à la politique de CGI visant à aligner les intérêts de ses trois parties prenantes (voir « Message aux actionnaires », page iv précédemment dans le présent document), CGI a instauré le CGPA qui fait partie de la certification ISO de la Compagnie. Le CGPA est plus amplement décrit à la rubrique *Lignes directrices sur la divulgation d'information* précédemment dans le présent document.

Dans le cours normal des activités, la haute direction de la Compagnie entreprend de temps à autre certaines mesures susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur CGI et elle soumet au moment opportun ces mesures au conseil d'administration de CGI aux fins d'examen et d'approbation. Le cas échéant, ces questions sont également soumises aux fins d'examen et d'approbation aux actionnaires de CGI. Toutes ces approbations sont demandées conformément à la charte du conseil d'administration et à celle des comités permanents, ainsi qu'aux principes de gouvernance de CGI et à la législation des sociétés et en valeurs mobilières applicable. MM. Serge Godin et André Imbeau, respectivement fondateur et président exécutif du conseil de CGI et fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif de CGI, sont membres du conseil d'administration de CGI et, au 13 décembre 2011, ils sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'actions de CGI ou exercent un contrôle ou une emprise sur des actions de CGI conférant respectivement 50,94 % et 7,65 % des droits de vote se rattachant à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de CGI.

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DES RISQUES

Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration se compose entièrement d'administrateurs indépendants qui répondent aux exigences d'indépendance et d'expérience du Règlement 52-110 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, du New York Stock Exchange et de la Securities and Exchange Commission.

Le comité se compose de M<sup>me</sup> Eileen A. Mercier, présidente du comité, et de MM. Claude Boivin, Richard B. Evans et Gilles Labbé. Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice 2011. Le rôle et les responsabilités de M<sup>me</sup> Mercier, en qualité de présidente du comité, sont plus amplement décrits dans le rapport du comité de régie d'entreprise à la rubrique *Rôle et responsabilités de l'administrateur en chef et des présidents de comités permanents* précédemment dans le présent document.

Les rôles et les responsabilités du comité sont décrits dans la charte du comité. La charte du comité fait partie des Textes fondamentaux de CGI et la charte est intégrée par renvoi dans la présente circulaire de la direction (voir la rubrique *Mandat, structure et composition du conseil d'administration de CGI* précédemment dans le présent document). On peut obtenir copie de la charte du comité sur le site internet de CGI au [www.cgi.com](http://www.cgi.com). Le rôle et les responsabilités du comité comprennent :

- a) l'examen de tous les documents d'information au public contenant de l'information financière audité ou non audité concernant CGI;
- b) l'identification et l'examen des risques financiers et opérationnels auxquels la Compagnie est exposée, l'examen des diverses politiques et pratiques de la Compagnie prévues pour la gestion de ces risques et le rapport de façon régulière au conseil d'administration concernant la gestion des risques;
- c) l'examen et l'évaluation de l'efficacité des conventions et méthodes comptables portant sur l'information financière de CGI;
- d) l'examen et la surveillance des procédures, programmes et politiques de contrôle interne de CGI, ainsi que l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité de ceux-ci;
- e) l'examen et le caractère suffisant des ressources d'audit interne de CGI, y compris le mandat et les objectifs de l'auditeur interne;
- f) la recommandation au conseil d'administration à l'égard de la nomination des auditeurs externes, l'affirmation de leur indépendance, l'examen des modalités de leur mandat et le maintien de discussions continues avec ceux-ci;
- g) l'examen de toutes les opérations avec une personne reliée conformément aux règles du New York Stock Exchange et autres lois et règlements applicables;
- h) l'examen des procédures d'audit, y compris la portée proposée des audits des auditeurs externes; et
- i) l'exécution de toute autre fonction telle qu'elle est habituellement attribuée à un comité d'audit ou conférée par le conseil d'administration.

### Indépendance des auditeurs externes

Le comité est tenu d'affirmer l'indépendance des auditeurs externes de CGI et, à cette fin, a des entretiens avec les auditeurs externes sur les critères applicables et obtient des confirmations annuelles de leur part quant à leur indépendance.

### Politique sur l'indépendance des auditeurs

Afin de s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes, le comité a adopté une politique sur l'indépendance des auditeurs qui traite a) des services qui peuvent et qui ne peuvent être rendus par les auditeurs externes, b) des procédures de régie à suivre avant de retenir les services des auditeurs externes, et c) des responsabilités des principaux participants. Le texte qui suit est un résumé des dispositions importantes de cette politique.

### *Prestation de services*

Les services sont des services acceptables ou des services interdits.

Les services acceptables sont : a) la vérification et l'examen des états financiers, b) le travail relatif aux prospectus, c) la vérification des régimes de retraite, d) des vérifications spéciales sur les procédures de contrôle, e) les services de planification fiscale relatifs aux fusions et acquisitions, f) le contrôle préalable à l'égard de fusions et d'acquisitions, g) les services fiscaux en matière de fixation des prix de cession, h) la planification relative à la taxe de vente, i) la recherche et l'interprétation fiscales, j) la recherche relative aux questions comptables, k) les propositions et les services connexes à l'égard des structures financières et des projets de planification fiscale d'envergure, l) la préparation des déclarations de revenu et m) tous les autres services qui ne sont pas des services interdits.

Les services interdits sont : a) les services de tenue des livres, b) la conception et la mise en œuvre des systèmes d'information financière, c) les services d'évaluation ou d'expertise ou les opinions quant au caractère équitable, d) les services actuariels, e) les services d'audit interne, f) les fonctions de gestion, g) les fonctions de ressources humaines, h) les services de courtage, i) les services juridiques, j) les services fondés sur des honoraires conditionnels et k) les services d'expert.

### *Procédures de régie*

Les procédures de contrôle ci-après s'appliquent lorsqu'on envisage de retenir les services d'auditeurs externes :

Pour tous les services appartenant à la catégorie des services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou non, une demande d'approbation doit être soumise au comité par l'intermédiaire du vice-président exécutif et chef de la direction financière avant que les services des auditeurs soient retenus à l'égard du mandat en question.

En vue de maximiser l'efficacité, certains services permis sont autorisés au préalable à chaque trimestre par le comité et, par la suite, ils ne doivent être approuvés que par le vice-président exécutif et chef de la direction financière de la façon suivante :

- le comité peut autoriser au préalable un budget pour certains services en fonction d'une limite prédéterminée en dollars de façon trimestrielle;
- une fois les services préautorisés par le comité, le vice-président exécutif et chef de la direction financière peut approuver les services avant le mandat;
- pour les services qui ne sont pas visés par les budgets préautorisés et pour les coûts dépassant les montants préautorisés, des demandes distinctes d'approbation doivent être soumises au comité; et
- à chaque réunion du comité, un sommaire consolidé de tous les honoraires par type de service est présenté, y compris une ventilation des honoraires visés par budget préautorisé.

### *Responsabilités des principaux participants*

La direction et le comité sont les deux principaux participants de la Compagnie aux fins de la politique sur l'indépendance des auditeurs.

Les principales responsabilités de la direction sont a) la création et le maintien d'une politique qui respecte les normes applicables en matière d'indépendance des auditeurs, b) la gestion de la conformité à la politique, c) la remise de rapports au comité sur tous les mandats accordés aux auditeurs externes, et d) la surveillance et l'approbation des services à exécuter en fonction de budgets pré-approuvés.

Les principales responsabilités du comité sont a) la nomination des auditeurs externes aux fins d'approbation par les actionnaires de la Compagnie, b) l'approbation des honoraires pour les services d'audit, c) l'approbation de la politique sur l'indépendance des auditeurs et de ses modifications, d) la surveillance de la conformité par la direction à la politique, e) l'obtention des confirmations annuelles par les auditeurs externes quant à leur indépendance, f) la supervision des exigences en matière de rotation de l'associé responsable de l'audit, g) la supervision de la période de réflexion de 12 mois au moment de l'engagement des membres de l'équipe du mandat d'audit dans un rôle de surveillance de la communication financière, h) l'examen du caractère adéquat de la communication des honoraires d'audit requise, i) l'interprétation de la politique lorsque l'application est incertaine et j) l'approbation de tous les mandats d'audit ou l'autorisation au préalable des budgets pour des services particuliers.

Aux termes de la politique sur l'indépendance des auditeurs, le comité a la responsabilité d'affirmer l'indépendance des auditeurs externes de CGI.

### Honoraires facturés par les auditeurs externes

Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2011 et 30 septembre 2010, les auditeurs externes de CGI ont facturé les honoraires suivants pour leurs services :

Services retenus	Honoraires facturés	
	2011	2010
Honoraires d'audit	3 269 836 \$	2 594 000 \$
Honoraires pour services liés l'audit <sup>a)</sup>	1 471 952 \$	482 061 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>b)</sup>	245 006 \$	108 380 \$
Autres honoraires <sup>c)</sup>	6 736 \$	4 989 \$
<b>Total des honoraires facturés</b>	<b>4 993 530 \$</b>	<b>3 189 430 \$</b>

- a) Les honoraires pour services liés à l'audit facturés par les auditeurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se rapportaient aux conseils et à la vérification des procédures de contrôle internes d'un organisme de service, aux conseils relatifs à la transition vers les normes internationales d'information financière, aux conseils sur les questions de fusions et acquisitions, aux conseils et aux services sur les technologies de l'information et à la vérification des régimes 401(k) et toute autre vérification spéciale. Les honoraires facturés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 se rapportaient aux conseils et à la vérification des procédures de contrôle internes d'un organisme de services et de conseils relatifs à la transition vers les normes internationales d'information financière.
- b) Les honoraires pour services fiscaux facturés par les auditeurs externes pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 se rapportaient aux services de conseils et de conformité en matière fiscale et ceux facturés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010 se rapportaient à des services de conseils et de recherche en fiscalité.
- c) Les autres honoraires facturés par les auditeurs externes pour les exercices terminés les 30 septembre 2011 et 2010 se rapportaient à des services de conformité relatifs à des contrats gouvernementaux.

### Opérations avec des apparentés

Le comité est chargé en vertu de sa charte d'examiner et de fournir des recommandations au conseil d'administration relativement à toute opération dans laquelle un administrateur ou un membre de la haute direction a une participation. Dans la mesure où il doit agir, le comité peut retenir les services de conseillers externes en vue de l'aider dans l'examen des opérations avec des apparentés.

Pour ce qui est des opérations plus importantes, le conseil d'administration forme en règle générale un comité spécial composé entièrement d'administrateurs indépendants, qui est chargé d'examiner l'opération et de formuler une recommandation au conseil d'administration. Ce comité peut retenir les services de conseillers juridiques et comptables indépendants pour l'aider dans l'examen de l'opération.

Le comité ou un comité spécial qui est chargé d'examiner une opération dépose son rapport auprès du conseil d'administration et il incombe au conseil d'approuver l'opération s'il juge approprié de le faire.

## **AUTRES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée que celles indiquées dans l'avis de convocation. Chaque procuration donnée à une personne dans le formulaire de procuration joint à la présente circulaire de la direction confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications aux questions à l'ordre du jour indiquées dans l'avis de convocation et à l'égard d'autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

La Compagnie fournira à toute personne qui en fait la demande au secrétaire corporatif un exemplaire de la présente circulaire de la direction, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi.

Des renseignements supplémentaires de nature financière et autres relativement à la Compagnie sont inclus dans les états financiers annuels audités et les états financiers intermédiaires non audités de la Compagnie, dans son rapport de gestion annuel et ses rapports de gestion intermédiaires et dans d'autres documents d'information continue pour l'exercice 2011, lesquels sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur Edgar à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Pour des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire de la direction, pour un exemplaire de l'avis d'intention de la Compagnie relativement à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités ou d'autre information financière, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs par courriel au [ir@cgi.com](mailto:ir@cgi.com), à l'onglet Investisseurs sur le site internet de la Compagnie au [www.cgi.com](http://www.cgi.com) ou par la poste ou par téléphone :

Relations avec les investisseurs  
Groupe CGI Inc.  
1130, rue Sherbrooke Ouest  
7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H3A 2M8  
Canada  
Tél. : (514) 841-3200

## **APPROBATION PAR LES ADMINISTRATEURS**

Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire de la direction.



Serge Godin  
Fondateur et président exécutif du conseil

**ANNEXE A****Modification aux statuts de la Compagnie****GROUPE CGI INC.****RÉSOLUTION SPÉCIALE  
DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE  
LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2012**

---

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Compagnie de modifier ses statuts constitutifs pour permettre aux administrateurs de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires et pour permettre de tenir les assemblées des actionnaires à l'extérieur de la province de Québec;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 240 de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (la « Loi »), la modification des statuts doit être autorisée au moyen d'une résolution spéciale des actionnaires;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

1. QUE la Compagnie soit autorisée à modifier ses statuts :
  - (i) afin de permettre au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 153 de la Loi, de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle des actionnaires;
  - (ii) conformément aux articles 164 et 212 de la Loi, afin de permettre de tenir les assemblées des actionnaires à l'extérieur de la province de Québec, selon ce que peut déterminer le conseil d'administration;
2. QUE tout administrateur ou dirigeant de la Compagnie soit autorisé par les présentes, pour la Compagnie et au nom de celle-ci, à signer et à déposer les statuts de modification et à poser tous les gestes et à signer et remettre tous les documents que cet administrateur ou dirigeant peut, à son gré, juger nécessaires ou utiles afin de donner effet à l'intention et à l'objet de la présente résolution;
3. QUE le conseil d'administration soit autorisé par les présentes à décider, à son gré, de ne pas donner lieu à l'une ou l'autre des modifications décrites ci-dessus.

**ANNEXE B****Modification au règlement intérieur de la Compagnie****GROUPE CGI INC.****RÉSOLUTION ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE  
LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2012**

---

ATTENDU QUE le règlement intérieur de la Compagnie restreignent le choix de la date de référence à une date qui tombe au plus tôt 50 jours francs avant la date de l'assemblée ou autre événement pertinent;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Compagnie de modifier son règlement intérieur en vue de permettre à la Compagnie de choisir, comme date de référence pour déterminer quels sont les actionnaires en droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée, de voter à une assemblée ou de recevoir une distribution, ou pour toute autre fin, une date qui tombe au plus tôt 60 jours avant une telle assemblée ou un tel événement;

ATTENDU QUE cette modification a été adoptée par le conseil d'administration le 5 décembre 2011 mais n'entrera en vigueur que lorsqu'elle aura été entérinée par les actionnaires;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

1. QUE la modification à l'article 23 du règlement intérieur 1986-5 (soit le règlement intérieur de la Compagnie) qui permet de prolonger la limite de 50 jours francs pour l'établissement de la date de référence pour déterminer quels sont les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation à une assemblée, à voter à une assemblée ou à recevoir une distribution, ou pour toute autre fin, à 60 jours avant une telle assemblée ou un tel événement, soit par les présentes approuvée et ratifiée;

2. QUE tout administrateur ou dirigeant de la Compagnie soit autorisé par les présentes, pour la Compagnie et au nom de celle-ci, à poser tous les gestes et à signer et remettre tous les documents que cet administrateur ou dirigeant peut, à son gré, juger nécessaires ou utiles afin de donner effet à l'intention et à l'objet de la présente résolution.

## ANNEXE C

**Options sur actions et attributions à base d'actions détenues  
par les membres de la haute direction visés**

Le tableau suivant présente toutes les options sur actions et les attributions à base d'actions en cours qui sont détenues par les membres de la haute direction visés au 30 septembre 2011, ainsi que la valeur dans le cours de ces options sur actions et attributions à base d'actions.

Nom et titre	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)</sup> (\$)
Serge Godin, fondateur et président exécutif du conseil						
	285 000	8,90	28 novembre 2011	3 080 850		
	170 000	6,05	1 <sup>er</sup> octobre 2012	2 322 200		
	277 000	7,81	1 <sup>er</sup> octobre 2013	3 296 300		
	275 730	8,50	1 <sup>er</sup> octobre 2014	3 090 933		
	250 000	8,55	21 octobre 2015	2 790 000		
	400 000	7,72	20 novembre 2016	4 796 000		
	312 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	2 600 000		
	468 750	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	4 875 000		
	468 750	12,54	30 septembre 2019	3 360 938		
	738 408	15,49	30 septembre 2020	3 116 082	59 576	1 174 243
			Total:	33 328 303	59 576	1 174 243

Nom et titre	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)</sup> (\$)
André Imbeau, fondateur, vice-président exécutif du conseil et secrétaire corporatif						
	120 000	7,81	1 <sup>er</sup> octobre 2013	1 428 000		
	123 725	8,50	1 <sup>er</sup> octobre 2014	1 386 957		
	112 500	8,55	21 octobre 2015	1 255 500		
	150 000	7,72	20 novembre 2016	1 798 500		
	125 000	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	1 040 000		
	140 625	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	1 462 500		
	140 625	12,54	30 septembre 2019	1 008 281		
	172 085	15,49	30 septembre 2020	726 199	44 860	884 191
			Total:	10 105 937	44 860	884 191

Nom et titre	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)</sup> (\$)
Michael E. Roach, président et chef de la direction						
	159 075	8,50	1 <sup>er</sup> octobre 2014	1 783 231		
	150 000	8,55	21 octobre 2015	1 674 000		
	43 000	9,40	4 février 2016	443 330		
	600 000	6,69	31 juillet 2016	7 812 000		
	437 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	3 640 000		
	468 750	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	4 875 000		
	515 625	12,54	30 septembre 2019	3 697 031		
	738 408	15,49	30 septembre 2020	3 116 082	59 576	1 174 243
			Total:	27 040 674	59 576	1 174 243

Nom et titre	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)</sup> (\$)
R. David Anderson, vice-président exécutif et chef de la direction financière						
	74 200	7,72	20 novembre 2016	889 658		
	125 000	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	1 040 000		
	156 250	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	1 625 000		
	171 875	12,54	30 septembre 2019	1 232 344		
	301 100	15,49	30 septembre 2020	1 270 642		
			Total:	6 057 644		

Nom et titre	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>a)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>b)</sup> (\$)
Donna S. Morea, présidente, États-Unis Europe et Asie <sup>c)</sup>						
	48 750	8,55	21 octobre 2015	544 050		
	125 000	6,69	31 juillet 2016	1 627 500		
	125 000	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	1 040 000		
	156 250	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	1 625 000		
	171 875	12,54	30 septembre 2019	1 232 344		
	325 000	15,49	30 septembre 2020	1 371 500		
			Total:	7 440 394		

- a) Indique les options sur actions et les attributions à base d'actions détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2011.
- b) En fonction du cours de clôture de 19,71 \$ à la Bourse de Toronto des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie le 30 septembre 2011.
- c) Donna Morea est devenue vice-présidente exécutive le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et prendra sa retraite de la Compagnie le 31 décembre 2011.

## ANNEXE D

## Options détenues par les administrateurs externes

Le tableau suivant présente toutes les options sur actions en cours détenues par les membres du conseil d'administration qui ne sont pas des membres de la haute direction visés au 30 septembre 2011, ainsi que la valeur dans le cours de ces options sur actions. Les membres externes du conseil d'administration sont admissibles à recevoir des unités d'actions différées. Se reporter à la rubrique *Options sur actions et unités d'actions différées octroyées aux administrateurs* dans la circulaire de sollicitation de procurations précédemment dans le présent document. L'ensemble des droits rattachés aux unités d'actions différées sont pleinement acquis au moment de l'émission.

Les renseignements correspondants pour les administrateurs qui sont également des membres de la haute direction visés sont présentés dans l'annexe C.

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Claude Boivin, administrateur				
	2 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	20 800
	2 500	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	26 000
	632	10,85	24 avril 2019	5 600
	609	10,67	31 juillet 2019	5 505
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	490	13,26	22 octobre 2019	3 161
	449	14,48	28 janvier 2020	2 348
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	973	19,28	27 janvier 2021	418
	924	20,30	24 avril 2021	0
	914	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				98 637

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Bernard Bourigeaud, administrateur				
	834	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	8 674
	834	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	8 674
	1 666	12,54	30 septembre 2019	11 945
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
Valeur totale :				46 172

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Option expiration date	Value of unexercised in-the-money options <sup>(b)</sup> (\$)
Jean Brassard, administrateur				
	4 000	6,70	22 juillet 2012	52 040
	4 000	6,05	1 <sup>er</sup> octobre 2012	54 640
	4 000	7,81	1 <sup>er</sup> octobre 2013	47 600
	4 000	7,72	20 novembre 2016	47 960
	2 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	20 800
	2 500	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	26 000
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	1 997	19,28	27 janvier 2021	859
	1 897	20,30	24 avril 2021	0
	1 877	20,51	28 juillet 2021	0
			Valeur totale :	284 704

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Robert Chevrier, administrateur				
	2 000	7,14	30 janvier 2013	25 140
	783	7,23	16 mai 2013	9 772
	1 089	7,80	8 août 2013	12 970
	4 000	7,81	1 <sup>er</sup> octobre 2013	47 600
	1 093	7,78	17 octobre 2013	13 039
	984	8,64	6 février 2014	10 893
	977	8,70	16 avril 2014	10 757
	954	8,91	23 juillet 2014	10 303
	4 000	8,50	1 <sup>er</sup> octobre 2014	44 840
	1 060	8,02	15 octobre 2014	12 391
	1 756	7,69	21 janvier 2015	21 107
	964	7,00	29 avril 2015	12 252
	922	7,32	8 juillet 2015	11 424
	808	8,35	14 octobre 2015	9 179
	4 000	8,55	21 octobre 2015	44 640
	771	9,40	20 janvier 2016	7 949
	4 000	7,72	20 novembre 2016	47 960
	1 062	10,36	13 avril 2017	9 930
	932	11,80	20 juillet 2017	7 372
	2 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	20 800
	1 024	10,74	26 octobre 2017	9 185
	1 095	10,05	1 <sup>er</sup> février 2018	10 578
	1 143	11,64	11 avril 2018	9 224
	1 353	10,90	1 <sup>er</sup> août 2018	11 920

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
	2 500	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	26 000
	1 630	9,05	24 octobre 2018	17 376
	1 706	10,11	30 janvier 2019	16 378
	3 376	10,85	24 avril 2019	29 911
	3 573	10,67	31 juillet 2019	32 300
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	2 903	13,26	22 octobre 2019	18 724
	2 659	14,48	28 janvier 2020	13 907
	2 099	15,51	22 avril 2020	8 816
	2 033	14,76	29 juillet 2020	10 063
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	1 880	15,96	21 octobre 2021	7 050
	2 204	19,28	27 janvier 2021	948
	2 094	20,30	24 avril 2021	0
	2 072	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				647 503

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Dominic D'Alessandro, administrateur				
	2 500	14,69	26 janvier 2020	12 550
	1 192	15,51	22 avril 2020	5 006
	1 762	14,76	29 juillet 2020	8 722
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	1 629	15,96	21 octobre 2021	6 109
	1 997	19,28	27 janvier 2021	859
	1 897	20,30	24 avril 2021	0
	1 877	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				50 126

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Thomas P. d'Aquino, administrateur				
	842	8,17	17 avril 2016	9 717
	1 901	7,10	7 juillet 2016	23 972
	1 731	7,80	13 octobre 2016	20 616
	4 000	7,72	20 novembre 2016	47 960
	2 545	8,25	19 janvier 2017	29 166
	2 027	10,36	13 avril 2017	18 952
	1 780	11,80	20 juillet 2017	14 080
	2 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	20 800
	1 955	10,74	26 octobre 2017	17 536
	2 090	10,05	1 <sup>er</sup> février 2018	20 189
	1 804	11,64	11 avril 2018	14 558
	1 927	10,90	1 <sup>er</sup> août 2018	16 977
	2 500	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	26 000
	2 320	9,05	24 octobre 2018	24 731
	2 572	10,11	30 janvier 2019	24 691
	2 396	10,85	24 avril 2019	21 229
	2 437	10,67	31 juillet 2019	22 030
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	1 961	13,26	22 octobre 2019	12 648
	1 796	14,48	28 janvier 2020	9 393
	2 020	15,51	22 avril 2020	8 484
	2 270	14,76	29 juillet 2020	11 237
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	2 099	15,96	21 octobre 2021	7 871
	2 386	19,28	27 janvier 2021	1 026
	2 408	20,30	24 avril 2021	0
	2 438	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				458 669

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Paule Doré, administratrice				
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	648	19,28	27 janvier 2021	279
	616	20,30	24 avril 2021	0
	609	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				35 084

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Richard B. Evans, administrateur				
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	44	13,26	22 octobre 2019	284
	1 796	14,48	28 janvier 2020	9 393
	1 676	15,51	22 avril 2020	7 039
	1 762	14,76	29 juillet 2020	8 722
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	1 629	15,96	21 octobre 2021	6 109
	1 997	19,28	27 janvier 2021	859
	1 825	20,30	24 avril 2021	0
	1 779	20,51	28 juillet 2021	0
			Valeur totale :	85 135

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Gilles Labbé, administrateur				
	2 500	14,69	26 janvier 2020	12 550
	596	15,51	22 avril 2020	2 503
	881	14,76	29 juillet 2020	4 361
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	815	15,96	21 octobre 2021	3 056
	1 349	19,28	27 janvier 2021	580
	1 281	20,30	24 avril 2021	0
	1 268	20,51	28 juillet 2021	0
			Valeur totale :	39 930

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
Eileen A. Mercier, administratrice				
	412	10,30	21 février 2012	3 877
	498	8,53	19 avril 2012	5 568
	607	7,00	12 juillet 2012	7 715
	4 000	6,05	1 <sup>er</sup> octobre 2012	54 640
	613	6,93	15 novembre 2012	7 834
	608	6,98	21 février 2013	7 740
	622	7,23	16 mai 2013	7 763
	576	7,80	8 août 2013	6 860
	4 000	7,81	1 <sup>er</sup> octobre 2013	47 600

Nom et titre	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées <sup>a)</sup>	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>b)</sup> (\$)
	578	7,78	17 octobre 2013	6 896
	521	8,64	6 février 2014	5 767
	574	8,70	16 avril 2014	6 320
	561	8,91	23 juillet 2014	6 059
	4 000	8,50	1 <sup>er</sup> octobre 2014	44 840
	685	8,02	15 octobre 2014	8 008
	1 040	7,69	21 janvier 2015	12 501
	1 143	7,00	29 avril 2015	14 528
	1 093	7,32	8 juillet 2015	13 542
	958	8,35	14 octobre 2015	10 883
	4 000	8,55	21 octobre 2015	44 640
	904	9,40	20 janvier 2016	9 320
	979	8,17	17 avril 2016	11 298
	1 127	7,10	7 juillet 2016	14 211
	1 026	7,80	13 octobre 2016	12 220
	4 000	7,72	20 novembre 2016	47 960
	1 591	8,25	19 janvier 2017	18 233
	1 267	10,36	13 avril 2017	11 846
	1 112	11,80	20 juillet 2017	8 796
	2 500	11,39	1 <sup>er</sup> octobre 2017	20 800
	1 222	10,74	26 octobre 2017	10 961
	1 306	10,05	1 <sup>er</sup> février 2018	12 616
	1 128	11,64	11 avril 2018	9 103
	1 204	10,90	1 <sup>er</sup> août 2018	10 607
	2 500	9,31	1 <sup>er</sup> octobre 2018	26 000
	1 450	9,05	24 octobre 2018	15 457
	1 546	10,11	30 janvier 2019	14 842
	1 440	10,85	24 avril 2019	12 758
	1 464	10,67	31 juillet 2019	13 235
	2 500	12,54	30 septembre 2019	17 925
	1 178	13,26	22 octobre 2019	7 598
	1 079	14,48	27 janvier 2020	5 643
	1 007	15,51	22 avril 2020	4 229
	1 059	14,76	29 juillet 2020	5 242
	4 000	15,49	30 septembre 2020	16 880
	979	15,96	21 octobre 2021	3 671
	1 459	19,28	27 janvier 2021	627
	1 385	20,30	24 avril 2021	0
	1 371	20,51	28 juillet 2021	0
Valeur totale :				665 659

- a) Indique les options sur actions détenues à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2011.  
b) En fonction du cours de clôture de 19,71 \$ à la Bourse de Toronto des actions subalternes classe A comportant droit de vote de la Compagnie le 30 septembre 2011.



